



PRISONS

PARAIT TOUS LES TROIS MOIS

Rédaction et Administration :
120, Rue du Cherche-Midi, PARIS (6^e)

ET PRISONNIERS

Le VII^e Congrès National des Prisons organisé par l'Aumônerie générale des Prisons et le Secours Catholique, s'est tenu à Paris, les 4 et 5 avril derniers, sur « LA SORTIE DE PRISON ET SES PROBLÈMES ».

Nos lecteurs trouveront dans ce numéro une partie des conférences qui y furent données. « Prisons et Prisonniers » du troisième trimestre contiendra la suite de ces exposés.

VII^e CONGRÈS DES PRISONS

Sous la présidence de S. Em. le cardinal Feltin, archevêque de Paris et en présence de M. Lehz, directeur de l'Administration Pénitentiaire, le Congrès est ouvert par Mgr Jean Rodhain, aumônier général des Prisons et secrétaire général du Secours Catholique.

Eminence,

J'ai le très grand honneur de vous présenter les spécialistes réunis ici autour de vous. Je veux avant tout saluer monsieur le Directeur général de l'Administration Pénitentiaire. Nous savons combien le travail de réforme entrepris par cette Administration place la France dans un rang excellent parmi les nations appliquées à ce progrès. Autour des représentants Belges, Hollandais, Suisses, Italiens que

nous aurons l'honneur de présenter avec plus de détails demain et après-demain, vous reconnaîtrez, Eminence, une multitude d'Assistantes Sociales diplômées : je le dis avec respect et timidité, car les Aumôniers ne sont pas diplômés et moi non plus. Il y a des Visiteurs, des Magistrats, des Responsables, des Anges Gardiens, des Infirmières : un en mot un public très divers qui vient chaque année, désireux de travailler.

Mais pour dire un mot d'introduction, Eminence, me voici embarrassé, car je dois ni toucher, ni effleurer, ni déflorer les sujets qui seront traités. Et si je considère ce Congrès je balance entre deux aspects contradictoires. Au cours des Congrès on déclare généralement que c'est un tournant décisif, un moment historique. Et si on regarde en arrière, on s'aperçoit

qu'en effet nos congrès sont récents. Il y a cent ans, en 1857, dans la presse parisienne d'alors, on ne trouve pas de Congrès d'Aumônerie des Prisons, ni de réunions spécialisées sur la question qui nous groupe aujourd'hui ; et, même dans les *Semaines Religieuses* d'il y a cent ans ou d'il y a deux cents ans, il n'est pas fait allusion à des réunions d'Aumôniers de Prison présidées par S. Em. le cardinal archevêque de Paris.

Et cependant, je ne veux pas insister sur le caractère exceptionnel de ce Congrès. Hier, lorsque les Aumôniers ont commencé leur journée spécialisée, Eminence, un de nos Aumôniers les mieux avertis des questions de reclassement et de rééducation, demandait pour commencer aux Aumôniers d'oublier qu'ils étaient des Aumôniers de prison pour considérer la question sur une table rase.

J'oublie un instant que je suis Aumônier de Prison, et regardant en arrière, très en arrière, je pense à la première famille humaine : Abel - Caïn. La Bible nous apprend que, très vite, sur deux représentants l'un est criminel et fratricide. Il n'y a plus qu'un survivant. Par conséquent, au point de vue statistique, à ce moment-là, la délinquance juvénile s'élève à 50 % (1). Et nos enquêteurs dont nous connaissons la minutie, et qui, à propos de la rééducation et de la réadaptation, cherchent les causes : l'alcoolisme, le logement, sont cependant obligés de reconnaître, devant la famille primitive, que ni l'alcool, ni le logement, ni la question scolaire, ni la politique ne peuvent être invoqués, et que, dès le début, Adam et Eve ont eu, en face de leur seul survivant, Caïn, et de ses enfants, des problèmes de réadaptation, de rééducation et de reclassement à résoudre.

Dès l'origine, et dans tout l'Ancien Testament, à chaque instant, nous verrons les générations aux prises — sans même

(1) Un Congressiste fit ensuite judicieusement remarquer qu'après la mort d'Abel, Caïn étant le seul jeune survivant, la proportion était de 100 %.

qu'il y ait de prisons, — avec les mêmes problèmes inhérents à la nature humaine.

Si, non seulement je regarde en arrière dans le temps, mais aussi autour de moi dans l'espace, je dois vous avouer, Eminence, que jusqu'à présent j'ai un peu voyagé. Avec votre permission je suis allé quelquefois en Orient ou ailleurs. Je suis allé en Extrême-Orient pour les réfugiés du Viet-Nam qui sont 900.000. Dans le courrier que je reçois, chaque jour on ne me parle, à propos de ces 900.000 Vietnamiens réfugiés dans le Sud, que de leur reclassement, de leur rééducation et de leur réadaptation.

J'ai visité des camps de 850.000 Arabes de Palestine. Tous les rapports de l'O.N.U. ne parlent que de la réadaptation et du reclassement de ces gens, réadaptation et reclassement qui n'ont d'ailleurs pas été réalisés. Pour les 10 millions de personnes déplacées d'Europe Centrale tous les rapports des Institutions de Réfugiés parlent continuellement de rééducation, de reclassement et de réadaptation. Pour les 180.000 Hongrois, enfin, — qu'une douzaine de pays ont en charge depuis cinq mois — tous les Responsables s'arrachent littéralement les cheveux parce qu'ils n'arrivent pas à les reclasser et à les réadapter.

Ces problèmes ne sont pas seulement des problèmes de captivité, car si je descends en profondeur (parce que tout de même les Aumôniers ont une certaine habitude du Confessionnal et des confidences) je m'aperçois qu'en dehors de tout captif et de tout prisonnier, l'ensemble de l'humanité — et nous les premiers — est dans un incessant labeur de reclassement, de rééducation et de réadaptation, après ses fautes quotidiennes.

Il serait dangereux d'être trop spécialisé et trop compartimenté. Le problème que nous allons aborder aujourd'hui n'est pas seulement un problème de « captivité », car, s'il a un angle spécial pour les prisonniers, il nous intéresse cependant tous. C'est le problème de l'humanité, c'est le problème de la Rédemption. Je suis de plus en plus persuadé que dans ce travail

de la réadaptation de l'humanité, du premier homme au dernier, le fond du problème est le travail de l'Esprit-Saint dont nous ne sommes que les témoins. Je suis persuadé aussi que notre action est une action de surface, que notre influence est une influence limitée et que nous sommes des serviteurs inutiles. C'est pourquoi nous allons aborder ce problème avec grande crainte et tremblement en nous rendant compte que, dans cette évolution de l'humanité, nous sommes en présence d'un phénomène qui nous dépasse de beaucoup.

Eminence, je ne veux pas oublier tous ceux qui ne sont pas ici, tous ceux qui auraient voulu venir, tous ceux qui ont

été retenus par leurs fonctions et parmi eux tous ceux avec qui, quotidiennement, nous travaillons : le personnel des Prisons, les Surveillants, les Directeurs, les Responsables divers publics et privés, les Aumôniers. Personne peut-être n'est à même de mesurer combien ils sont méritants, combien difficile est leur tâche, combien pénible ; mais, au jour où nous verrons clairement dans les balances du Seigneur le travail accompli, leur influence invisible aura son importance, et le Seigneur en tiendra certainement compte.

Nous faisons mémoire de tous, et en priant au cours de ces journées à toutes nos intentions, nous ne les oublierons pas. Nous les mettrons même au premier rang...

Nos abonnés auraient dû recevoir ce numéro (deuxième trimestre de 1957) dans le courant de juin dernier. Des circonstances indépendantes de notre volonté en ont retardé l'envoi jusqu'à ce jour. Nous nous en excusons.

ALLOCUTION

de S. Em. le Cardinal FELTIN

Archevêque de Paris

Après avoir félicité et remercié Mgr Jean Rodhain qui a apporté « tout son dynamisme, tout son cœur, tout son sens de l'organisation » à la préparation de ce Congrès, Son Eminence salue tout particulièrement les Délégations étrangères, puis :

Mesdames, Messieurs,

Comme le disait le Père il y a un instant (1), nous nous rendons compte qu'un vaste mouvement s'est établi, non seulement sur notre terre de France, mais dans le monde entier, en faveur de l'action pour ceux qui sortent de prison.

C'est la Charité privée — Saint-Vincent-de-Paul en est l'illustration parfaite — qui a commencé à se préoccuper ainsi de la souffrance en général, et des délinquants. Cette Charité privée est devenue, peu à peu, plus collective et du domaine privé puis collectif, est passée à celui de la Justice :

Les primes à la production, dans l'Economie, ont commencé par un geste de charité dont bénéficiaient les bons travailleurs. C'est aujourd'hui de la « justice sociale ».

Les Allocations Familiales ont commencé par les gestes généreux de quelques-uns en faveur des familles nombreuses. Peu à peu elles sont devenues un « thème de justice », et, aujourd'hui, elles sont introduites dans toute notre législation.

Lorsqu'il s'agit de cette action post-pénale, commencée, elle aussi par des gestes de charité, vous constatez qu'on arrive maintenant à avoir toute une législation, toute une série d'organisations officielles se préoccupant, à juste titre, de « redressement ». Cependant, toutes ces organisations n'excluent pas comme l'a

très bien dit le Père, tout à l'heure, l'action particulière de la Charité chrétienne.

En réalité, quel but poursuivez-vous ? Si je comprends bien l'idéal qui vous anime et les motifs qui vous déterminent, je suis convaincu que vous n'avez pas l'intention d'exercer un paternalisme condescendant vis-à-vis de ceux que vous pouvez ainsi rencontrer et dont vous vous occupez. On n'aime plus beaucoup cette forme d'assistance. Quelqu'un qui a été privé d'une certaine liberté, puisqu'il était en prison, acceptera moins que d'autres qu'une autorité vienne encore s'exercer sur lui de façon trop pressante. Ce n'est pas non plus d'un prosélytisme poussé jusqu'à l'indiscrétion qu'il s'agit, car on ne fait alors qu'irriter ceux qui sont déjà quelque peu blessés et froissés. Il ne s'agit pas de mettre en tutelle une liberté qui envisage de pouvoir s'exercer alors qu'elle n'est plus tenue par les règles pénitentiaires, pas plus que d'exercer une charité qui, même très généreuse, manquerait de discrétion et qui serait une charité mal comprise. A mon sens, il s'agit d'aider une volonté éprouvée à se redresser. La plupart des délinquants ne sont-ils pas le jouet d'une volonté trop faible, de circonstances défavorables qui les ont emmenés plus loin qu'ils n'envisageaient aller ? C'est une faiblesse de volonté qui les a fait déchoir. Il s'agit de revaloriser cette volonté, de telle sorte qu'ils puissent jouir de la liberté. Mais, et c'est là le point difficile, dans le respect de l'autorité légitime.

Cette œuvre si belle vous l'avez déjà comprise, vous vous y êtes déjà employés, et c'est pourquoi, j'ai le plaisir de vous féliciter, non seulement de votre présence, ce matin, mais encore de l'action que vous avez déjà menée. Il faut la poursuivre sans oublier que cette œuvre délicate demande beaucoup d'attention.

(1) Le R. P. Rousset, O. P. dont on trouvera la conférence ci-après.

Il y a toute une gamme à établir parmi ces délinquants. On ne traite pas l'un comme on traite l'autre, ce qui suppose de votre part beaucoup de psychologie attentive, beaucoup de sens de l'adaptation. Ce qui suppose aussi pour remplir cette œuvre délicate, une collaboration effective et efficace entre tous ceux et toutes celles qui s'intéressent à ce grave problème. Collaboration en premier lieu des organisations officielles et des œuvres privées. Coordination ensuite de toutes ces organisations avec les familles existantes, les services de la Justice, la police, les Prêtres, le Sacerdoce d'une façon générale : Non seulement celui qui est affecté au service de la prison, mais aussi celui qui, dans la vie courante, est affecté à des Mouvements d'Action Catholique ou tout simplement à la vie paroissiale. Oui, il y a là tout un ensemble de coordinations qu'il ne faut pas perdre de vue, non seulement parce qu'il faut travailler à la coordination, mais aussi parce qu'il faut trouver les moyens de redonner à celui ou à celle qui sort ainsi de prison, les possibilités d'exercer cette volonté que l'on veut redresser : d'où nécessité de lui trouver du travail, de le réadapter à une société familiale, civique, de le mettre en contact avec les uns et les autres, de faire comprendre à ceux-ci qu'ils doivent être accueillants, et participer à l'œuvre commune de redressement. Travail délicat, parce qu'il s'agit de trouver un foyer soit à construire, soit à reconstruire. Oh ! oui, vous avez une œuvre bien délicate à remplir puisqu'elle consiste à redonner à ceux qui demeurent toujours des Fils et des Filles de Dieu, à ceux qui malgré leurs chutes et leurs faiblesses, demeurent nos Frères, une valeur, valeur humaine, valeur chrétienne. Si je dis ce mot, c'est que j'estime que les aumôniers qui sont ici ont un rôle très particulier et très important

à jouer dans tout ce travail en faveur des délinquants.

Ils ont un travail, ils ont une importance, parce que — le Père tout à l'heure encore y faisait allusion — il faut, disait-il, beaucoup de persévérance dans toute votre activité. Parce qu'il y a des échecs, et qu'à certains moments la lassitude s'empare des uns et des autres, et l'on en vient à dire : « A quoi bon tout cela, on n'y arrivera jamais ! ». Oui, il y a des échecs, mais il y a aussi beaucoup de résultats favorables. En toutcas, si, dans l'ordre temporel, des échecs sont à constater, il y a des résultats dans l'ordre spirituel à acquérir. Or, c'est là votre rôle messieurs les Aumôniers, vous le savez. Gagner la confiance de ceux dont vous vous occupez, tel est votre principal objectif. Gagner cette confiance par beaucoup d'affection c'est-à-dire par beaucoup de charité. Alors, ils pourront bien devenir des récidivistes, si vous avez su gagner par charité cette confiance, il est certain que vous exercerez sur eux pendant longtemps, pendant toute leur vie, une influence dont vous ne connaîtrez pas toute la valeur ni tous les effets, mais qui n'en sera pas moins réelle et profonde et pourra servir heureusement, à ce qui nous intéresse d'abord et avant tout, le Salut éternel de ces malheureux ou de ces malheureuses.

Oui, votre mission est grande, et je vous félicite tous de l'avoir si bien comprise. Rien que votre présence ici en est la preuve, et en vous remerciant à nouveau de m'avoir convié à venir ce matin, laissez-moi vous dire ma joie de penser que grâce à vous, ces délinquants retrouvent une valeur humaine, une valeur chrétienne, que nous les aimons, selon nos possibilités, à notre place providentielle, parce qu'ils sont tous et toujours nos frères...

(Applaudissements.)

Il ne faut pas permettre à l'homme de se mépriser.

BOSSUET.

d'information au rang des « Exigences actuelles de l'action post-pénale » je veux seulement souligner la nécessité grave de dépasser le stade d'une information sporadique, à l'échelon individuel.

Plusieurs parmi vous partagent ce souci.

J'ai parlé d'une nécessité grave : essayons de justifier cette affirmation.

Un certain décalage existe entre les efforts des spécialistes, des praticiens du monde pénal et l'apathie l'ignorance dans laquelle la majorité des gens reste à l'égard de ces efforts.

Pour nous Français qui nous moquons volontiers des Pouvoirs publics pour leur lenteur, leur incoercible fidélité... à ce qui s'est toujours fait, voilà que nous assistons à une émancipation certaine de ces Pouvoirs publics, et c'est nous, Français moyens, qui sommes à la traîne.

J'ironise, mais la réalité est sérieuse. Ne l'oublions pas, rien ne se fait sans l'adhésion de l'opinion, rien ne dure que l'opinion ne soutient pas.

Si on peut dater de la moitié du siècle dernier, le point de départ du mouvement de transformation dont j'ai parlé au début, il faut cependant souligner qu'une période fut d'une importance inégalee : celle qui suivit la guerre. Dans l'élan, on pourrait presque dire l'enthousiasme qui caractérisa alors le mouvement, même au plan scientifique, la part de l'opinion fut capitale. Le cinéma, la littérature apportèrent un soutien, souvent très appréciable à ce courant dont ils étaient à la fois un aliment et un moyen d'expression.

Ce n'est pas la littérature policière de mauvais goût, toujours très à la mode qui constitue un élément d'information sérieux, bien au contraire.

Pour que durent et se prolongent en se perfectionnant les efforts faits, il faut briser le cercle, ouvrir le circuit fermé dans lequel nous avons jusqu'alors travaillé, — élargir nos bases d'action.

Nous retrouvons par une autre voie cette exigence déjà énoncée. Nous devons rompre notre isolement. Il faut le dire, l'écrire, le répéter sans cesse ; l'action post-pénale ne peut être l'engagement de quelques spécialistes. Tous ceux qui, à un titre quelconque travaillent pour rendre la cité plus accueillante

et les hommes meilleurs doivent participer ou au moins s'intéresser à ces efforts car les détenus appartiennent au même monde que nous.

Si nous ne nous engageons pas résolument, avec acharnement dans cette direction, je crains fort pour le développement ultérieur de la politique engagée.

* * *

Le second caractère important que doit avoir l'action post-pénale actuelle, une des exigences qui découle de cette clairvoyance que nous devons avoir me semble être — le travail en commun.

Chaque chose en son temps. Je parlerai tout à l'heure de l'action personnelle — à certains égards — irremplaçable.

Sans être une nouveauté absolue, l'actualité du — travail en commun — me paraît avoir un accent plus marqué dans notre action pour deux motifs essentiels.

1^o La transformation de la société et, par voie de conséquence, des conditions de vie pour les hommes. J'ai rappelé cette donnée sociologique qui s'impose à nous.

L'homme, qu'il le veuille ou non, est pris dans un réseau complexe de lois qui codifient sa vie personnelle, familiale, professionnelle, civique. Même à ce seul point de vue le travail de reclassement fait en franc-tireur sera incomplet, inadapté ; des possibilités resteront inexploitées.

2^o L'augmentation notable des personnes engagées dans ce travail de reclassement.

Si nous nous reportons un siècle en arrière, nous constatons que toute l'activité post-pénale est née de l'initiative privée. C'est en 1833 que fut créée en France la première société de patronage, et c'est en 1885 qu'à l'occasion de la loi du 14 août sur la libération conditionnelle, apparut la première consécration légale du patronage privé.

Je ne fais pas un cours sur l'évolution législative en matière sociale et pas davantage sur l'histoire de la charité envers les prisonniers. Vous me permettrez donc de me limiter à l'essentiel.

Cette loi de 1885 est une amorce capitale de ce mouvement dont nous parlions au

début. Mais les réalisations pratiques découlant de cette loi restèrent pendant de nombreuses années relativement secondaires.

Une reconnaissance légale ne suffit pas à nourrir un homme, et encore moins une société de patronage pour libérés.

Le législateur de 1885 avait très sagement reconnu que tout un aspect du reclassement relevait de l'initiative privée et charitable plus que d'un service public mais les conclusions à tirer de ce principe furent incomplètes.

Laissés à eux-mêmes, mal protégés dans leur existence et leur développement, ces groupements donnèrent des résultats insuffisants. Sans structures solides, leur vie suivit la courbe de valeur des personnalités qui les dirigèrent.

Il faut pour être objectif, dire que le bien fait par ces groupements divers, échappe en plus d'un aspect aux statistiques.

Il faut attendre la fin de la dernière guerre pour que se poursuive le travail amorcé à la fin du XIX^e siècle.

Mais alors le rythme va être beaucoup plus rapide.

— Mise en place dans les prisons :

- du Service social,
- des éducateurs, éducatrices,
- création des Comités post-pénaux,
- création du Service des Caractériels par le Ministère du Travail,
- réforme des lois d'aide sociale,
- réforme de l'interdiction de séjour.

Je cite l'essentiel pour souligner également que ces organismes, ces institutions se perfectionnent, s'adaptent sont en mouvement constant.

Vous comprenez maintenant mon assertion : L'augmentation notable des personnes engagées dans le travail post-pénal.

Il y a dix ans le secteur privé était seul — et depuis longtemps dans ce champ de travail. Depuis, non seulement il s'y rencontre avec les Pouvoirs publics, mais ceux-ci y sont présents de plusieurs manières.

L'Administration pénitentiaire, autrefois, uniquement soucieuse de sécurité, s'intéresse maintenant à ce que deviennent

les détenus pendant le temps de leur détention, et tout naturellement, à leurs premiers pas dans la liberté.

— C'est heureux, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Le Ministère du Travail pense qu'un homme à qui on procure un labeur n'est plus un poids mort pour la société.

Le Ministère de la Santé publique estime qu'il a son mot à dire pour faciliter le retour à une vie normale du prisonnier libéré.

Voilà donc ce brave homme (ou cette brave femme) de libéré qui, à sa sortie de prison, va voir fondre sur lui un tas de gens... qui ne lui veulent que du bien.

Que vont faire les œuvres privées dans cette mobilisation collective ?

Leur rôle reste toujours celui qu'envisageait le législateur de 1885.

La distinction entre ce qui est du ressort de la charité (charité : vertu théologique) et le bien que la société doit procurer à chacun de ses membres est très nette au plan des principes. Dans l'action concrète, il y a nécessairement rencontre car la charité n'est pas une idée, une théorie sociale, elle est amitié et ainsi nous pousse à des actions pratiques à l'égard de celui que nous aimons.

En ébauchant à grands traits ce qui caractérise le travail post-pénal d'aujourd'hui, je n'ai pas l'intention de faire la leçon à qui que ce soit.

Dans cet auditoire sont présents des représentants de tous les Services officiels, des membres des différentes familles religieuses qui s'intéressent à ces problèmes ; simplement, je voudrais que nous prenions ensemble une conscience aiguë des conditions actuelles de notre travail.

Elles appellent, elles exigent un dialogue constant pour éviter la confusion, le chevauchement. Je ne pense pas être taxé de pessimisme en disant que malgré les incontestables réalisations — officielles ou privées — nous sommes en période de tâtonnements, de recherches. Que de points d'interrogation encore pour tout ce qui touche au reclassement !

Au plan personnel comme pour le groupe,

le travail solitaire est doublement condamnable :

- Il restera incomplet.
- Par manque de contacts, il s'étiolera.

* * *

Nous abordons maintenant la troisième des exigences de notre action : La persévérance.

Il y a peu de temps, quelqu'un me disait :
— La réforme pénitentiaire, je n'y crois plus.

Sans doute, en est-il parmi vous qui souscriraient volontiers à cette déclaration ou en feraient une semblable.

— Défense sociale nouvelle ? — Belle utopie.

- La réforme du C.I.C. ?
- A quoi servira-t-elle ?

A ces pessimistes je ferai une réponse en deux points :

1^o Votre travail quotidien, les obstacles rencontrés vous paraissent toujours tristement semblables. Hier comme aujourd'hui et demain vous trouvez des difficultés analogues pour soutenir, défendre, reclasser les détenus. C'est vrai et j'admets, je comprends qu'il y ait en vous un agacement, une irritation à entendre exposer des théories dont vous percevez si peu les effets dans la réalité que vous vivez.

2^o Mais, et voici le deuxième point, n'est-ce pas une loi banale de la psychologie individuelle et plus encore collective d'affirmer que l'homme et les hommes ne modifient pas facilement leurs façons de voir et de faire ?

Le facteur temps est irremplaçable pour une grande entreprise. Les « Pères tranquilles » qu'il faut secouer, les pondérés qui baptisent utopie ce qui est réalisme et sens de l'humain, les tâtonnements inévitables comme les échecs et la force d'inertie font un ensemble souvent pesant.

Un certain enthousiasme avait marqué les débuts de la réforme pénitentiaire. Les composantes de cet enthousiasme étaient

complexes mais peut-être y avait-il quelques bribes d'illusion ? — La tâche n'est pas facile comme chaque fois que l'on touche aux problèmes humains.

* * *

Volontiers, je fais mien le désir qu'exprimait, il y a quelques années, un éminent juriste :

« Ce qu'il faut pour remédier à notre système qui manque de cohérence et de vigueur, c'est que ces réformes soient réunies et revigorées dans un plan d'ensemble. Il faudrait un projet pensé en même temps (cf. Conférence de M. Bouzot, Doyen de la Faculté de Droit de Rennes, Congrès de Rennes, 1952).

« J'y attache une grande importance, car c'est seulement à cette condition que nous aurons l'appareil législatif convenable sur la sortie de prison. Pour ce faire, il est nécessaire que des spécialistes du droit, du social, *j'ajoute du charitable*, travaillent en étroite collaboration. Mais ce n'est pas suffisant. Il n'y aura de changement véritable que si l'opinion publique s'intéresse au problème angoissant du reclassement du condamné libéré. De même que la littérature a largement contribué à attirer l'attention du public sur le problème de la délinquance juvénile, il sera bon que toute une série d'articles de presse et de conférences ouvre les yeux du public sur cette question importante ».

Plus nous adapterons notre action aux conditions modernes, plus nous assurerons l'efficacité de notre action et la solidité de notre confiance.

Comment la réforme, la défense sociale, tout ce qui œuvre dans un sens humain et réaliste pourraient-ils subsister et progresser si chacun à notre place, nous ne faisons pas tout pour y croire, les faire connaître, les animer.

En traitant de la quatrième qualité que doit avoir notre travail, je dois immédiatement dire qu'il est inexact de prétendre que c'est une des *exigences actuelles*. La charité est de tous les temps. D'hier. D'aujourd'hui. De demain.

M. Vincent n'avait pas à sa disposition cette abondance de lois, de décrets, de

circulaires dont nous disposons, il n'avait avec lui ni visiteurs, ni assistantes sociales, ni rien de ce que nous avons aujourd'hui.

Saint Vincent-de-Paul a commencé son action seul, incroyablement seul, dans un climat d'incompréhension et d'ignorance inouïes. Lequel d'entre nous, mesdames, messieurs, oserait mettre son action en parallèle avec la sienne ?

Nous n'avons pas de statistiques pour savoir combien d'hommes il a « dépanné ». Il est probable que nous pourrions étaler en regard de ses chiffres des listes écrasantes de supériorité, mais peut-être qu'au-paravant faudrait-il savoir de quel « dépannage » nous voulons parler.

Quel était le secret de ce petit homme et d'abord y a-t-il un secret ?

Oui, c'est le secret de son amitié pour Dieu et pour les hommes, le mystère de sa charité.

C'est un mystère parce que de la charité d'une âme nous ne percevons que des reflets extérieurs, imparfaits. Il y a cependant des gestes qui ne trompent pas, ils sont des signes authentiques d'une amitié vraie pour celui qui les provoque. Saint Vincent-de-Paul fut de ceux dont une parole, un mot, un regard sont comme des trésors pour qui les reçoit.

Malgré la très grande importance du milieu dans lequel nous vivons, les chrétiens savent que ces influences externes ne rendent pas compte en profondeur, en totalité des déficiences humaines. Chaque homme porte en lui un foyer de misères.

Divisé, écartelé entre les aspirations vers le bien, et la tentation du mal, l'homme pécheur n'est pas seulement un être social, un capital travail, il est Fils de Dieu et confusément ou dans la certitude de la Foi, il demande au-delà des biens matériels dont il a besoin, autre chose.

Au cours de la Semaine Sociale de Nancy, en 1955, consacrée aux techniques de diffusion dans la Société contemporaine, le Père Gabel disait dans sa conférence :

« On demandera à Pierre Fresnay d'incarner en M. Vincent la charité chrétienne et tant que tournera le film, le témoignage de la charité sera donné devant le monde. Ce serait évidemment de la propagande

moderne. De l'apostolat moderne, beaucoup moins, car moderne l'apostolat demeure toujours l'apostolat, c'est-à-dire rencontre de personnes, réciprocité des consciences, offrande d'amour et de vie dans une communauté. Dans notre univers de choses et de techniques, l'apostolat, s'il est celui du Christ et de l'Eglise, affirmera toujours la primauté de la personne et exigera toujours une démarche de la charité ». (Compte rendu S.S. 1955, p. 401.)

Nous pouvons faire nôtres ces paroles en les adaptant à notre propos.

Nous nous réjouissons de l'intérêt que les pouvoirs publics manifestent à l'égard des détenus, une doctrine nouvelle s'ébauche, des réalisations existent, mais la nécessité d'une action qui cohabite et prolonge celle de l'Etat est aussi évidente aujourd'hui qu'elle l'était hier ; qu'elle le sera demain.

Pourquoi cette évidence ?

Parce que l'action de l'Eglise, celle aussi des autres familles religieuses a sa source et son terme en Dieu, parce que cette action regarde l'homme avec toutes ses aspirations.

L'action charitable n'est aucunement synonyme de prosélytisme indiscret, pas davantage de paternalisme condescendant ; elle est l'expression d'une amitié. Plus les lois, décrets et circulaires « prennent » les hommes, plus grand devient le besoin d'une présence humaine, d'un témoignage vivant.

* * *

Mesdames, messieurs, il faut conclure cet exposé.

Pourquoi vous avoir dit tout cela ?

Ai-je fait autre chose que d'exprimer tout haut ce que vous pensez ?

Ma seule ambition serait d'avoir par ces réflexions mis plus en relief des pensées, peut-être diffuses en vous.

Dans le dernier Bulletin des Aumôniers, j'écrivais à propos de ce Congrès :

« Aucun Congrès, qu'il soit scientifique, professionnel ou religieux, n'a jamais résolu *tous* les problèmes de *tous* les participants.

Dans chaque congrès on entend, diversement exprimées, des vérités anciennes.

Notre Congrès d'avril n'échappera pas à ces règles. Ce problème de la sortie de prison, parce qu'il est essentiel cent fois déjà vous en avez parlé ou entendu parler.

Le Congrès fini, vous retrouverez les mêmes détenus, des difficultés habituelles. Rien de changé alors ?

Si, mais ce n'est pas au plan de l'immédiat qu'il faut regarder si l'on veut situer le bénéfice d'un Congrès comme le nôtre.

— « Si deux d'entre vous sur terre se mettent d'accord pour demander une chose quelconque, ils l'obtiendront de mon Père Céleste. Car où deux ou trois personnes se trouvent réunies en mon nom, je suis là au milieu d'elles. »

En plus de la prière qui nous réunira et à laquelle comme chrétiens, nous attachons une importance essentielle, ce Congrès pourrait apporter un gain, si, par cette prise de conscience commune nous étions déterminés les uns et les autres à mieux adapter notre action à ces exigences.

Nous nous sommes appliqués à ne pas faire seulement de la théorie, et, à ce Congrès, nous avons essayé d'intéresser des personnes non spécialisées.

Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir dire devant son Eminence que plusieurs mouvements d'Action Catholique ont répondu à notre appel et envoyé un représentant. Nous les en remercions.

Le fait est nouveau et capital.

Je n'ai aucune illusion, il reste encore beaucoup à faire pour qu'éclate ce cercle dans lequel nous sommes enfermés, mais la brèche existe. A nous tous de travailler pour l'agrandir afin que nos efforts se joignant à d'autres, permettent à un plus grand nombre d'hommes, aux détenus libérés comme aux autres, de pouvoir vivre plus humainement.

En nous efforçant de mettre plus d'amour dans le monde, n'est-ce pas le plus sûr moyen d'y instaurer plus de justice ?

*« ...vous placer dans l'axe de Misère...
Et non point par vertu, car nous n'en avons guère,
Et non point par devoir, car nous ne l'aimons pas,
Mais comme un charpentier qui s'arme d'un compas,
Par besoin de nous mettre au centre de Misère,
Et pour bien nous placer dans l'axe de détresse,
Et par ce besoin sourd d'être plus malheureux,
Et d'aller au plus dur et de souffrir plus creux,
et de prendre le mal dans sa pleine justesse... »*

Charles PÉGUY.

RÉFLEXIONS SUR LA RÉADAPTATION

par M. le Président VIENNE

Président du Tribunal Civil de Béthune

Tout le monde s'accorde pour considérer de nos jours que la mesure pénale ne doit pas, avant tout, présenter un caractère punitif mais qu'elle doit, essentiellement, viser à la réadaptation du délinquant.

Nous sommes loin en effet de la conception classique, purement utilitariste, du délinquant, être doué d'une intelligence et d'une volonté égales à celles des autres hommes, qui simplement use de ces facultés pour trouver son avantage dans la délinquance. Dans cette conception, il n'est pas besoin de réadaptation, ou plutôt celle-ci se trouvera automatiquement réalisée si l'on prend soin que le mal de la peine compense le bénéfice que le délinquant escompte tirer de son délit.

Au contraire, on considère en général aujourd'hui, avec le Pr Lagache, que la délinquance est une « tentative d'ajustement » du sujet à une situation donnée et avec le Pr de Greef, qui a explicité cette conception, que « le criminel élabore à partir de son organisme, en accord avec son passé organisé dans l'inconscient et le conscient, en accord avec le milieu présent, tel que le conscient et l'inconscient le perçoivent, une conduite criminelle qui lui paraît la meilleure réponse ».

Ainsi donc, à l'encontre du système simpliste suivant lequel il suffirait de rechercher l'origine du délit dans un calcul consciemment utilitaire de son auteur, on en est venu à une analyse beaucoup plus complexe de la motivation délictuelle et à cette découverte qu'au moins dans la généralité des cas, l'homme ne fait pas le mal pour faire le mal. Découverte qui n'est peut-être qu'une redécouverte puisque, si je ne me trompe, c'est saint Thomas qui

déjà disait que l'homme pêche « sub specie boni ».

Le délinquant se trouve donc porté « avec toute son âme » vers le délit, vers cette réponse qui, subjectivement, lui apparaît la meilleure et qui, objectivement, est inadéquate. C'est là justement ce qui fait de lui un « inadapté » et la question majeure qui se pose au pénaliste est de résoudre cette inadaptation.

Mais pour parvenir à la solution du problème, encore faut-il avoir une connaissance suffisante de ses données. C'est pour quoi, avant de réfléchir aux moyens de réadaptation, il apparaît nécessaire de porter d'abord sa réflexion vers les formes, comme vers les causes, de cette inadaptation.

I

Pour découvrir en premier lieu sous quelles formes se présente cette inadap-
tation dont souffrent les délinquants, il suffit d'observer le spectacle que nous offrent les hôtes de n'importe quelle prison.

Si tous sont des inadaptés puisque tous, à un moment donné, ont répondu à une situation donnée par une réponse délictuelle, encore faut-il reconnaître qu'il existe des degrés dans l'inadaptation.

Bien que leur nombre se trouve réduit par l'octroi du sursis, on trouve des détenus qui ne présentent aucune tare mentale nettement perceptible, qui se trouvent par ailleurs insérés dans une vie familiale et sociale normale et qui pourtant se sont laissés aller à accomplir le geste délictuel et sont même parfois allés jusqu'au crime.

Ce sont des cas d'inadaptation occa-

sionnelle dont il n'est pas besoin de citer des exemples. Il y a certes là un signe inquiétant pour l'avenir puisque le sujet a prouvé que, dans une situation donnée, il était capable de fournir une réponse inadéquate. Ce signe doit attirer l'attention mais souvent la réinsertion du délinquant dans la vie sociale ne présentera pas de réelles difficultés.

A côté de ces inadaptés accidentels, la population des prisons est surtout composée d'inadaptés fonciers. Chez eux l'attitude délictuelle semble être le comportement normal, le fruit naturel de leur personnalité.

Il faudrait évidemment faire parmi eux les distinctions nécessaires entre primaires et récidivistes et marquer, même entre ceux-ci, les nuances indispensables. Je n'étudierai ici que les formes d'inadaptation rencontrées chez les multirécidivistes, prenant ainsi les cas où l'inadaptation se trouve poussée à son maximum. Il vous appartiendra, d'apporter pour la généralité des délinquants, les rectifications ou les atténuations que vous suggérera votre expérience.

L'observation des multirécidivistes démontre que la catégorie envisagée n'est pas homogène mais doit se subdiviser au moins en deux grands groupes aux caractères nettement différenciés.

Dans un premier groupe, qui comprend un peu moins du quart du total, le délinquant se présente en général comme un être suffisamment intelligent, éminemment volontaire, mais dépourvu de toute affectivité. Même après une longue détention, il accuse encore un fond très net d'agressivité qu'il essaie, il est vrai, de dissimuler, dans un but purement utilitaire, sous les apparences d'une conduite régulière, d'un respect affecté de l'autorité et sous des protestations purement verbales de repentir. Aigris et revendicateurs, les sujets de ce genre se présentent toujours en réalité, devant la société, comme des créanciers insatisfaits.

Ces délinquants montrent en général un goût modéré pour toute activité pénible, mais font preuve par contre d'une rare conscience de leurs intérêts. Ils ne dédaignent

pas les satisfactions primaires et s'en montrent même souvent forts friands, surtout pour les plaisirs sexuels et la boisson. Mais, pour parvenir à la satisfaction de ces besoins, ils savent faire preuve de prévoyance et d'intelligence, sachant par exemple négliger une occasion immédiate pour obtenir mieux par la suite. Pour la plupart, l'idéal est de mener une vie oisive au luxe facile et aux plaisirs frêlés et les objets de leurs désirs peuvent se résumer en quatre termes : femmes, voiture, jeu et apéritifs.

Pour se procurer les ressources que ne peut leur fournir leur activité réduite, pour satisfaire des besoins impérieux excédant toujours leurs moyens, leur défaut d'affectivité ainsi que l'agressivité et le manque de sens moral qui en résultent, les conduisent tout naturellement à la réitération d'infractions présentant souvent un caractère de gravité certain.

Le type parfait de ce genre de récidivistes est « l'homme du milieu », souteneur et proxénète, mais aussi à l'affût de toute opération fructueuse et par conséquent éventuellement escroc et surtout cambrioleur.

En face de cette catégorie de délinquants d'habitude, que l'on peut appeler délinquants actifs ou antisociaux, on trouve un autre type de sujets, de beaucoup les plus nombreux : ce sont ceux que l'on pourrait désigner sous le terme de délinquants passifs ou sociaux.

En général défavorisés sur le plan intellectuel, très souvent sur le plan social (bâtards ou enfants abandonnés), parfois sur le plan physique, ces individus apparaissent dépourvus de toutes facultés volontaires. Rigoureusement incapables de mener leur existence, ils se laissent aller à la sollicitation du moment. Bien que faisant souvent preuve d'une activité importante, ils se distinguent par leur instabilité au travail. Leurs besoins primaires (besoin de boire et de manger, besoins sexuels) sont très importants et parmi eux on en rencontre assez peu qui ne soient pas des ivrognes.

Incapables, par suite de leur instabilité, de gagner leur vie et de satisfaire à leurs

impérieux besoins primaires, ils ne peuvent trouver de ressources que dans la délinquance. Il s'agit d'ailleurs d'une délinquance inorganisée par suite de leur manque absolu de prévoyance et leurs délits n'ont souvent pour but que la jouissance immédiate.

On se trouve ainsi en présence de ces délinquants modestes, ouvriers agricoles ou manœuvres urbains, au passé professionnel extrêmement divers, sujets instables et alcooliques qui, à côté de condamnations pour vagabondage, présentent un casier judiciaire abondant, marqué de chapardages et de vols, même qualifiés. A côté de ces délits-types, on trouve quelques infractions sexuelles (exhibitionnisme ou attentats sur des enfants ou des filles simples d'esprit) de petits abus de confiance ou des escroqueries curieusement stéréotypées, le délinquant répétant inlassablement le « truc » qui lui a une fois réussi.

* * *

S'il est facile de décrire les formes de l'inadaptation dont souffrent les délinquants confirmés, il est certainement présomptueux de tenter, en quelques minutes, d'en rechercher les causes. Aussi doit-il être bien entendu que je n'entends livrer ici que quelques réflexions, fruit d'une expérience personnelle forcément incomplète.

En nous limitant toujours au cas des multirécidivistes, on pourrait légitimement, en présence de cette dissemblance entre les caractéristiques de ces deux catégories de sujets, se demander si ces deux formes d'inadaptation ne procèdent pas de deux ordres de causes nettement distincts.

Il n'est pas question de mettre ici en doute des hypothèses tendant à suggérer, au moins dans certains cas, une explication biologique du phénomène de la délinquance réitérée. Ces hypothèses tendent à rattacher ce phénomène, tantôt à des causes congénitales, tantôt à des causes acquises, la réalité de ces dernières apparaissant d'ailleurs la plus certaine dans des cas tels que l'encéphalite léthargique

ou les traumatismes crâniens. Le voudrait-on d'ailleurs qu'il apparaîtrait difficile de justifier autrement l'attitude si différente des asociaux et des antisociaux dans des situations semblables.

Il n'en reste pas moins que l'explication biologique apparaît, à elle seule, insuffisante si l'on considère, pour ne prendre comme exemples que les hypothèses les mieux vérifiées, que certains postencéphaliques ou certains traumatisés crâniens apparaissent parfaitement adaptés et n'ont aucune chance de verser dans la délinquance. Force est donc de rechercher, au moins à titre complémentaire, une autre cause à l'inadaptation des récidivistes.

Or, ce qui frappe justement à l'observation de ces sujets, c'est que, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, ils se sont pour la plupart, trouvés pendant leur enfance dans une situation familiale anormale, soit qu'ils fussent enfants naturels, soit qu'ils aient été abandonnés, soit qu'ils aient été confiés à des œuvres ou à des étrangers, soit enfin qu'ils aient vécu dans une famille dissociée par le décès d'un de leurs auteurs, le divorce ou la séparation l'inconduite, l'immoralité ou l'ivrognerie des parents. Pour d'autres, issus d'une famille apparemment normale, on dénote chez les parents ou chez l'un d'eux, un défaut caractérisé d'affection à leur égard dont le relief est encore accusé parfois par une préférence marquée à l'égard d'un frère ou d'une sœur.

Pour presque tous, par conséquent, on décele à l'origine le défaut d'affection dont ils ont été victimes et qui a entraîné des troubles affectifs dont ils sont restés marqués.

Seulement, s'il apparaît en fait que l'inadaptation se trouve la plupart du temps précédée de troubles de ce genre, il reste à expliquer le lien de causalité existant entre ceux-ci et celle-là.

A ce point de vue, on songe inévitablement à l'hypothèse, largement inspirée des théories psychanalytiques, avancée par le Pr Lagache. Dans cette perspective, le délit étant considéré comme cette tentative d'ajustement dont nous avons parlé au début, comme « un moyen pour la person-

nalité de se réaliser et de résoudre ses tensions », le processus criminel s'analyserait en deux phases : une phase de frustration dans laquelle le sujet frustré se retire d'un secteur de la réalité représenté, quand la frustration est précoce, par les parents et les valeurs qu'ils représentent; une phase de restitution consistant en un assaut contre la réalité, portant sur le groupe social auquel appartiennent les parents et les valeurs admises par ce groupe. Le rejet de ces valeurs entraînerait la promotion d'autres valeurs et se terminerait par l'intégration du sujet à un milieu où l'acte commis n'est pas considéré comme une faute.

L'hypothèse s'applique exactement aux délinquants antisociaux les plus évolués. Chez ces délinquants, les traumatismes affectifs se traduisent, pendant la première phase, par ces fugues et ces coups de tête si fréquents chez les jeunes inadaptés. Le processus se poursuit par des crises d'originalité juvénile et des réactions d'opposition et finalement, si l'évolution n'est pas freinée par un traitement approprié, il se termine par une sorte de complexe de supériorité qui mènera le sujet, dépourvu désormais de toute affectivité, à l'assaut des valeurs admises par le groupe social prédominant. C'est en effet ce groupe que, plus ou moins consciemment, il rend responsable de son inadaptation et dont il désire se venger en le dominant. Pour certains, suivant le schéma proposé, l'adhésion au « milieu » constitue la phase finale et représente cette intégration à une entité sociale où leurs actes ne seront plus considérés comme des fautes.

Si l'hypothèse se vérifie ainsi, à peu près intégralement, pour les antisociaux, il en est différemment pour les asociaux dont l'évolution s'arrête souvent à la première phase.

Frustré dans son affectivité, le sujet se retire de la réalité, mais, persistant dans cette frustration, il présente bientôt un très net complexe d'infériorité. Loin en effet de tenter d'imposer sa personnalité par des moyens criminels à son entourage, il subit au contraire tout le poids de celui-ci et ne se sentant adapté à aucun des

milieux auxquels il cherche successivement à s'agréger, il ne songe bientôt qu'à s'en évader. Il verse alors dans cette instabilité qui est la caractéristique essentielle de ce genre de délinquants. Le sujet tente d'ailleurs, la plupart du temps, de se libérer de ce complexe par le moyen facile d'un alcoolisme de compensation, mais cette compensation fallacieuse ne fait évidemment, sur le plan biologique et social, qu'accentuer son instabilité foncière.

II

Je n'ai pas la prétention, je vous l'ai dit, même à ne considérer que le cas des multirécidivistes, d'avoir dressé un tableau complet des formes et des causes de l'inadaptation des délinquants. Cependant, si l'on veut bien tenir pour exactes quelques-unes des observations dont je vous ai fait part, il sera possible, en partant de cette base, de dégager certains éléments que l'on pourra considérer comme des facteurs de réadaptation.

Et tout d'abord, puisque le principe de tout traitement doit être le « non nocere » fondamental, des moyens négatifs. A ce point de vue, il faut bien le dire, la peine classique apparaît comme une énorme pourvoyeuse de récidives.

Si l'on réfléchit en effet quelques instants, il n'est pas difficile de comprendre que, devenu inactif et agressif, déjà aigri contre une société qui ne lui fait pas la place qu'il croit avoir le droit d'y tenir, l'antisocial en formation va trouver dans les premières peines qui lui seront infligées les meilleures raisons de s'ancre dans ses réactions d'opposition. Et la discipline anonyme, le traitement uniformisé qui sévissent dans les prisons classiques et, par-dessus tout, les contraintes artificiellement ajoutées à la peine, viendront lui rappeler fâcheusement le climat de son enfance et le défaut d'affection et d'attention personnelle dont il a été victime.

Quant à l'asocial, qui ne voit qu'avec le complexe d'infériorité et l'aboulie qui le caractérisent, il va subir tout le poids des servitudes pénitentiaires, contre lesquelles il sera incapable de réagir, qui le rendront

de plus en plus passif, mais surtout qui le confirmeront dans la conviction qu'il n'est qu'un être inférieur, augmentant ainsi les causes de son inadaptation.

Mais il faut aller plus loin et ne pas craindre de dire que toute peine privative de liberté, même réformée, risque finalement de porter entrave à la réadaptation du délinquant. Toute mesure de ce genre, si évoluée soit-elle, nécessite en effet une discipline collective qui entraînera, à un moindre titre mais aussi réellement que la peine classique, les conséquences qui ont été analysées ci-dessus. Par ailleurs, toute ségrégation entraîne la rupture du sujet avec un milieu familial qui peut être resté sain et constituer une garantie contre une réitération d'infractions. Enfin, car il ne faut rien négliger, il ne faut pas oublier que l'expérience enseigne que la peine privative de liberté ne garde guère son pouvoir d'intimidation qu'à l'égard de ceux qui ne l'ont pas encore subie et qu'à ce point de vue aussi, c'est donc une arme dont il ne faut user qu'à bon escient.

C'est pourquoi, sur le plan institutionnel, on ne peut qu'appeler de ses vœux l'adoption rapide d'un système français de probation, ce qui permettra, dans un nombre d'hypothèses de plus en plus étendu, un travail direct de réadaptation, sans passer par le préliminaire, parfois nuisible et souvent inutile, de la privation de liberté,

* * *

Cependant, il y aura toujours des cas où le traitement des délinquants en institution restera nécessaire et il faudra songer à la réadaptation des libérés de ces établissements. De plus, le reclassement direct pose des problèmes qui, dans le fond, ne sont pas tellement différents de ceux qui concernent les sortants de prison. Dans un cas comme dans l'autre, il faut donc songer à mettre en œuvre un exemple de moyens positifs de réadaptation.

Dans l'exposé de ces moyens, je prendrai encore, pour les mêmes raisons que tout à l'heure, l'exemple des multirécidivistes. Mais je pense qu'ici aussi, plusieurs des réflexions qui vont suivre pourront s'ap-

pliquer aux délinquants qui ne sont pas encore parvenus à ce terme de leur évolution et qu'il s'agit justement d'empêcher d'y parvenir.

Parmi les moyens à utiliser ainsi pour réaliser la réadaptation du détenu, il faut, me semble-t-il, distinguer entre ce que j'appellerai les procédés, qu'il ne faut pas dédaigner mais qui ne parviendront que de façon indirecte au résultat cherché et les véritables remèdes qui, eux, viendront s'attaquer aux causes foncières de l'inadaptation du sujet considéré.

Le premier effort à entreprendre, en faveur des sortants de prison après une longue peine, est certainement leur réadaptation aux conditions de la vie courante. On oublie trop souvent qu'après une détention prolongée, le libéré est deshabitué des gestes les plus simples que nous accomplissons sans même y songer. De plus, pendant leur absence, bien des choses ont changé : songez par exemple à la surprise que peut éprouver un individu entré en prison en 1937 et en sortant aujourd'hui devant l'augmentation des prix. Tout cela provoque un dépaysement qu'il faut atténuer par une marche graduelle vers la liberté. C'est ce qui a été réalisé pour les relégués par un système où se succèdent des sorties périodiques, la semi-liberté (très importante pour la remise du libéré dans l'ambiance du travail libre), la semi-liberté avec sorties de loisir et enfin la libération conditionnelle. Ce système s'est heureusement étendu à la plupart des peines réformées et devrait être généralisé.

Ce travail élémentaire étant effectué, il faut, pour favoriser le reclassement, savoir employer en premier lieu ce que certains criminologues américains appellent « le processus de déconditionnement-reconditionnement ». Disons, moins pompeusement, qu'à l'égard des multidélinquants, il faut savoir utiliser les événements et favoriser le hasard. Toute incarcération crée une rupture entre le délinquant et son entourage. Parfois, nous l'avons dit, cette rupture est, à elle seule, un facteur de récurrence. Mais, à l'inverse, si cet entourage est criminogène, il faudra profiter de la rupture, éviter que le libéré

ne renoue les liens anciens et favoriser au contraire son insertion dans un autre milieu. Grâce à de tels changements d'ambiance, il arrive, surtout chez les asociaux, que des récidivistes déjouent les pronostics les mieux fondés et les plus pessimistes. Tout se passe comme si le sujet n'était jamais parvenu jusque-là à découvrir sa place dans la société et que, par suite de circonstances favorables mais inexplicables, il se trouvait subitement placé dans des conditions lui permettant de s'adapter à la vie sociale. On voit, à ce point de vue, l'importance que peut revêtir, si elle est habilement maniée, l'obligation de résidence résultant de la libération conditionnelle ou du nouveau régime de l'interdiction de séjour.

Le travail est un procédé classique de réadaptation qu'il convient de continuer à utiliser, à condition que ce soit à bon escient. Le travail est un facteur de stabilisation, mais encore faut-il qu'il soit adapté aux facultés du sujet. Il est vain d'essayer, comme on l'a fait parfois, de reclasser des antisociaux comme ouvriers agricoles ou même comme manœuvres urbains. Il ne faut pas craindre au contraire d'utiliser leur esprit d'initiative et leurs qualités volontaires en leur confiant un travail de spécialiste ou même des postes de maîtrise.

On ne doit d'ailleurs pas seulement considérer le travail en lui-même mais aussi l'avantage matériel qu'en tire le libéré. C'est ainsi que si certains asociaux peuvent se contenter d'un salaire modeste, il n'en est pas de même de l'antisocial auquel il importe d'obtenir un certain superflu et qui se considérera comme exploité s'il n'a pas la possibilité de l'obtenir par son salaire.

L'importance d'une bonne adaptation du travail aux facultés et aux besoins du délinquant a été mise en lumière par une initiative récente de l'Administration Pénitentiaire. Sur la foi d'échecs répétés, on considérait en général, dans les centres d'observation, que les antisociaux d'âge mûr n'offraient guère de chances de réadaptation. Or, l'administration a, à un moment donné, institué, dans ses dépôts de relégués, des cours de formation pro-

fessionnelle du bâtiment dont ont largement profité les sujets de cette catégorie. Grâce à cette formation, ils ont pu, après leur libération, occuper des postes spécialisés avec des salaires importants s'élevant parfois jusqu'à 90.000 francs par mois. Depuis lors, on constate une nette amélioration de leur comportement et certains laissent ainsi espérer un reclassement durable.

Parmi les procédés de reclassement, on doit faire place, il ne faut pas craindre de le dire, à une certaine intimidation. En général, les récidivistes, même endurcis, sont encore accessibles à la crainte, non pas de l'emprisonnement classique, mais d'un internement indéterminé. Mais pour qu'elle soit efficace, il faut comme pour le travail, adapter l'intimidation à la personnalité du sujet.

Pour les asociaux, il importe surtout de les placer dans ce climat de confiance dont nous parlerons plus loin. Ainsi l'intimidation ne joue-t-elle à leur égard qu'un rôle d'appoint, la perspective d'une réincarcération devant éviter les coups de tête et les fugues.

Pour les antisociaux, au contraire, l'intimidation peut, si elle est judicieusement maniée, présenter une importance certaine. D'une part, il faut faire appel à la conscience de leurs intérêts et les amener à faire le bilan des profits qu'ils ont pu tirer de la délinquance et des inconvénients qu'elle leur a occasionnés. D'autre part, on doit leur donner l'impression, puisqu'ils ne s'inclinent que devant la force et l'habileté, que les personnes chargées de leur surveillance sont plus fortes et plus habiles qu'eux et qu'en particulier, elles connaissent et décèlent facilement tous les procédés et combinaisons qu'ils peuvent imaginer pour voiler un comportement illicite sous les apparences d'une conduite régulière.

Il faut reconnaître que ce sont les antisociaux déjà âgés, ceux qui approchent de la cinquantaine, qui sont les plus accessibles à l'intimidation. A cet âge, ils présentent souvent une mentalité de « retraités » et placent donc facilement l'intérêt d'une vie tranquille au-dessus des profits que

pourrait encore leur valoir la délinquance. Pour les autres, il peut y avoir intérêt, en cas de conduite irrégulière, à renforcer leurs craintes en procédant à une réincarcération de courte durée. Un tel expédient, dont il ne faut pas évidemment exagérer la fréquence, a parfois produit de bons résultats.

Il faut enfin mentionner, pour les asociaux alcooliques, le recours à une cure de désintoxication. Malgré l'intérêt que présente ce moyen de reclassement, il ne faut pas, à mon sens, en exagérer l'importance. D'une part, en effet, leur manque de volongé conduit les intéressés à cesser leur cure d'entretien dès qu'ils ne sont plus surveillés. D'autre part, il ne faut pas oublier que l'alcoolisme de ces sujets n'est que le fruit de leur aboulie et de leur sentiment d'infériorité. Si donc on parvient à éliminer cet effet que constitue l'alcoolisme, on n'aura pas agi pour autant sur la cause foncière qui est le tempérament même de ces délinquants.

* * *

Atteindre l'effet sans parvenir jusqu'à la cause, c'est bien là la tare des procédés énumérés jusqu'ici qui ne présentent en réalité un intérêt que parce qu'ils vont procurer une stabilité temporaire qui doit permettre l'application d'un traitement qui, lui, parviendra jusqu'à la racine du mal.

Or, la racine du mal de l'inadaptation dont souffrent les récidivistes quels qu'ils soient, c'est l'inéducation ou plutôt l'éducation affective à rebours dont ils ont été les victimes. C'est cette éducation qu'il faut refaire, en leur fournissant un amour affectif qu'ils n'ont jamais possédé jusque-là. De là, le caractère essentiel, pour ces individus, d'un patronage post-pénitentiaire bien compris qui doit leur procurer au moins le point d'accrochage provisoire qui leur est nécessaire.

Pour les asociaux, qui souffrent au sein de leur milieu d'un malaise constant dû à ce complexe d'infériorité qui est leur marque distinctive, leur assistant devra essentiellement constituer autour d'eux

un climat de confiance. Il est surtout nécessaire, pour lutter contre leur instabilité, qu'ils se sentent à l'aise dans leur milieu professionnel, d'où une entente indispensable avec l'employeur, le personnel de maîtrise, les camarades de travail afin de réaliser une telle atmosphère.

Mais on conçoit que les froissements affectifs anciens dont ils ont souffert ne puissent ainsi s'aplanir sans difficultés. Il y aura des crises au cours desquelles l'éducateur devra à la fois faire preuve d'autorité, apaiser et reconforter. Il faudra toujours valoriser le sujet à ses propres yeux, insister sur ses qualités, monter en épingle ses réussites. A ces individus, qui sont restés de grands enfants, il faut fournir une tutelle affective qui leur a manqué dans leur jeune âge et dont l'absence a fait d'eux les délinquants qu'ils sont devenus.

L'attitude à adopter envers les antisociaux, sera évidemment très différente. La tâche, moins absorbante qu'à l'égard des asociaux, sera peut-être plus délicate. Il s'agit de leur montrer, toujours sur un fond de fermeté, une sorte d'amitié, très personnalisée mais restant très virile, un intérêt d'homme à homme. Il n'y a jusque-là rien d'insurmontable car, malgré leurs tares passées, ces êtres présentent une étoffe suffisante pour donner prise à cet intérêt.

Mais deux obstacles vont se présenter sur la route de la resocialisation par ce moyen. Le premier est ce que j'appellerai le danger de complicité rétrospective. Sans discours moralisateurs, ce qui constituerait l'erreur psychologique capitale, il s'agit de leur faire sentir que l'interlocuteur réprovoque leurs actes, mais qu'au-delà de cette réprobation, il persiste à apprécier la personne. Le second risque est celui de ne créer ainsi qu'un lien de personne à personne, alors qu'il faut surtout restaurer le lien personne-société. C'est pourquoi, par touches insensibles, il importe que le délinquant saisisse que la considération, l'estime, l'intérêt, et disons le mot, l'amour qu'on lui montre, n'émanent pas seulement d'un individu, mais d'un individu représentant le corps social.

Mais la tutelle post-pénitentiaire ne doit avoir qu'un temps. Toute rééducation, comme toute éducation, doit avoir pour but de mener le sujet à vivre par lui-même. En restant toujours disponible à tout recours, le tuteur doit favoriser l'amarrage affectif définitif qui réalisera la réinsertion du libéré dans la vie normale.

Or c'est l'amarrage familial qui reste l'essentiel pour la réadaptation des récidivistes libérés. Je ne dirai rien du cas, rare en l'espèce, où il suffit de renouer les liens avec un milieu familial sain. La plupart du temps, ce sont de nouveaux liens qui seront à créer et il est évident qu'ici l'intervention tutélaire devra se faire éminemment discrète.

Il est d'ailleurs curieux de constater qu'à quelques exceptions près, parfois après des essais infructueux, les sujets en question trouvent d'eux-mêmes une solution heureuse. Fréquemment en effet, ils s'unissent à une femme parfaitement

adaptée à leur tempérament : pour l'antisocial, une femme compréhensive qui, sans essayer de le dominer, sait adoucir son caractère et effacer peu à peu le souvenir des vieilles rancunes. Pour l'asocial, une femme équilibrée et prévoyante qui supplée à la carence du libéré et sait diriger son existence.

Le rôle du tuteur, auquel évidemment toute initiative positive est interdite en ce domaine, devra être d'éviter, par ses conseils et ses mises en garde, les essais infructueux, dont les conséquences peuvent parfois être graves, et surtout les engagements définitifs trop précipités. Parfois, il faudra faire preuve d'une autorité suffisante pour imposer la rupture lorsque le choix du libéré ne peut que le mener à une rechute inéluctable. Plus fréquemment, il suffira heureusement de suivre de loin la vie du couple et, en cas de nécessité, d'intervenir pour apaiser les heurts avec tout le tact et toute la discrétion désirables.

QUELQUES PENSÉES DE GUSTAVE THIBON

Au péché qui est chute répond l'amour qui est descente. Et la miséricorde de Dieu descend toujours plus bas que ne tombe la misère de l'homme.



« Vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal » Dieu seul peut juger du bien et du mal dans l'absolu. Et le Christ nous offre l'antidote contre le venin du serpent en nous ordonnant de ne pas juger.



« Raide comme la justice. » Cette expression populaire souligne admirablement l'imperfection radicale de la justice humaine. Elle a pour symbole la balance. Or, rien n'est plus simple, plus subtil et plus « sensible » qu'une balance exacte. Une balance raide est toujours une balance fausse.

ESSAI SUR L'ÉCHEC ET LA RÉUSSITE APPARENTE EN MATIÈRE DE RÉADAPTATION

par M. Jean DESBŒUF

Président du Centre de Réadaptation de Wambrechies

Lorsque le Visiteur de Prison ou le responsable de l'inspiration et du fonctionnement de Centres d'Accueil ou de Réadaptation s'interroge, et essaie, après des années d'expérience, de mesurer la valeur de son action passée, il est toujours ramené à une prudente modestie. Il doit bien avouer, qu'aux moments difficiles, il s'est souvent trouvé aux prises avec le doute sur l'efficacité et l'utilité même de ses efforts. Il peut se remémorer en effet tant d'échecs, ou de semi-échecs, et si peu de réussites consolidées!

C'est le fruit de mes réflexions sur ce sujet que je soumets ici à votre indulgente appréciation.

Essayons de situer tout d'abord le problème dans ses données principales.

— Qui avons-nous à réadapter? — Sur quel terrain se posent nos problèmes de réadaptation? — Quelles sont les raisons probables de nos échecs et de ce que nous croyons être nos réussites? — Et pour conclure, comment, utilisant les leçons du passé, pouvons-nous tenter de faire mieux pour l'avenir?

Ce sont ces quatre points principaux que, si vous le voulez bien, nous allons essayer de traiter successivement.

Qui avons-nous à réadapter? Ce sont tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, ont été frappés par le malheur ou par le Mal, qu'ils n'ont pu ou voulu surmonter, soit qu'ils aient été moralement abandonnés dans leur jeunesse ou après, soit qu'après s'être livré à des actes réprimés par les Lois, ils reviennent à notre contact pendant et après l'accomplissement de leur peine.

Parmi eux se trouve : Les vagabonds en liberté (j'admets difficilement le mot « clochard » qui est si péjoratif, au fond, et si

méprisant); — les prédélinquants, particulièrement les jeunes; — les délinquants primaires; — les récidivistes et multi-récidivistes; — les relégués.

On conçoit déjà, par cette simple nomenclature non limitative, que, s'il doit y avoir une certaine unité dans les principes de la réadaptation, une telle diversité oblige à des applications de méthodes très nuancées, d'autant plus que dans chacune des catégories, se trouvent des hommes de toute formation, de toutes classes sociales et de toutes personnalités.

Où se posent nos problèmes de Réadaptation? Quel est notre terrain d'action? Là également, il y a une très grande diversité de lieux. Pour ceux que menace la délinquance et particulièrement les jeunes, c'est soit dans la vie libre, soit dans les Centres d'Accueil spécialisés que nous les rencontrons. De même, pour les vagabonds, occasionnels ou plus souvent quasi permanents, que nous hébergeons.

Les Visiteurs, Assistantes sociales et Aumôniers seront au contact, évidemment, à l'intérieur de la Prison, avec les prévenus, les délinquants primaires, les récidivistes, les multi-récidivistes et les relégués. Pour les sortants de prison, c'est soit dans les Centres d'accueil que les Administrateurs responsables, leurs Directeurs et leurs aides, seront au contact, soit dans la vie libre elle-même, surveillée ou non. Les Présidents des Comités Post-Pénaux et leurs Services, les Assistantes sociales spécialisées ou les Visiteurs et Visiteuses de Prison, se verront ainsi poser des problèmes multiples touchant à la Réadaptation. On voit quel champ extrêmement vaste s'offre à une action possible sur un nombre très important d'individus de toutes catégories.

Revenons plus précisément à ce qui fait l'objet majeur de cette communication, parlons

ouvertement de nos échecs et essayons d'en trouver les causes.

Parmi les causes de nos échecs, il y a me semble-t-il, celles indépendantes de notre volonté et celles qui peuvent en dépendre.

Quelles sont les causes de nos échecs indépendantes de notre volonté ?

Il y a, je pense — outre l'alcoolisme, cette plaie de notre siècle — les tares psychiques graves de certains détenus (asociaux ou antisociaux). Dans ces cas particuliers, la psychiatrie, la médecine, peuvent apporter des remèdes qui ne sont pas de notre compétence. Ces détenus n'appartiennent ainsi à nos possibilités de réadaptation que lorsqu'ils sont en convalescence ou guéris, et qu'on nous les rend. Mais, nous avons le droit, je pense, de nous inquiéter sinon de l'aspect physiologique et médical de ces tares, du moins des causes profondes qui les ont fait naître et créer cet état d'instabilité, d'insociabilité, d'inadaptation à la vie normale qui a pu transformer des êtres humains en caractériels asociaux ou antisociaux.

C'est un problème vaste, un des plus importants qui soient à notre époque, que des esprits éclairés et élevés étudient et essaient de résoudre sans relâche, mais qui dépasse évidemment le cadre et le temps dévolu à nos propos. Relevons simplement que, pour ces détenus, il existait très souvent et pour toutes sortes de raisons, une inadaptation à la vie normale, avant la détention, inadaptation créatrice de déséquilibre qui fut souvent une des causes de leurs délits ou de leurs crimes. Dans bien des cas, il y eut même aggravation de ces déficiences pendant la détention — malgré les progrès considérables qu'apporte la réforme si judicieuse et si éclairée de l'Administration Pénitentiaire (réforme animée par des hommes dont les buts sont de la plus haute élévation de pensée) et dont nous, Visiteurs, sommes témoins dans les Prisons.

Souvent, cette inadaptation du détenu à la vie avant la détention, s'aggrave encore à la sortie de Prison.

En ce qui concerne plus particulièrement le vagabondage, l'état actuel de la Législation, est aussi une cause de nos échecs à réadapter les nombreux vagabonds qui reviennent périodiquement et quelquefois pendant des années dans nos Centres d'Accueil. Ces hommes arrivent au premier froid et nous restent jusqu'au

premier soleil. Ils refusent souvent tout travail. Et cependant, nous ne croyons pas, pour notre part, qu'ils soient incurables, car pour nous aucun être, si bas soit-il tombé, n'est incurable. La condition de vie dans laquelle ils se trouvent ne correspond-elle pas à la définition de principe du vagabondage, c'est-à-dire de l'état dans lequel se trouve l'homme qui, dénué de ressources, refuse obstinément tout effort pour assurer son existence ? N'y a-t-il pas d'autres mesures soit pénales, soit sociales, à prendre pour une telle catégorie d'individus ?

Pour nos Centres d'Accueil de la région du Nord, nous pouvons affirmer que, malgré nos tentatives répétées, nous avons pratiquement autant d'échecs de réadaptation que d'hébergés qui se trouvent dans cet état de vagabondage et reviennent régulièrement chaque année dans nos Centres. Nous sommes donc amenés à penser que ce genre d'échec est indépendant de notre volonté.

Une autre cause profonde des tares graves — difficilement guérissables par nous-mêmes et qui sont autant de causes d'échecs — réside dans l'inadaptation des hommes à la vie, surtout ceux des classes sociales les plus défavorisées.

Cette inadaptation est due, pour une grande part, à l'état d'imperfection invraisemblable de notre régime économique conditionnant notre vie collective, telle qu'elle est encore installée dans notre ère qui est cependant celle de progrès matériels inouis, ère de l'abondance et même de la surabondance de productions agricoles et industrielles, surabondance qui devrait supprimer toute misère physique, souvent génératrice de misère morale. N'est-ce pas le drame de notre temps, qu'en face de productions excédentaires ou volontairement diminuées ou stérilisées, il puisse encore — aux époques de chômage — exister des êtres qui ont faim, qui ont la convoitise de ce qui leur manque pour vivre en homme, et qui sont prêts à commettre des délits ou des crimes pour survivre ? N'est-il pas invraisemblable, et vrai cependant, qu'à notre époque, dite de haute civilisation, on puisse évaluer à plus de 900 millions sur notre planète, le nombre d'enfants qui ont faim, qui ont froid, et manquent de ce qui est élémentairement nécessaire à la vie normale ? Que deviendront-ils à leur majorité ? Qu'on me permette d'insister un peu plus sur cet aspect du problème.

Deux principes nous paraissent cependant dominer toutes les exigences de la vie pour tout être humain :

— Le Principe de la Destination providentielle des biens matériels. — Nous croyons que les biens matériels ont été mis à la disposition de l'humanité pour aider tous les hommes à réaliser leur destinée.

— Le Principe de Stabilité. — Nous croyons que tout homme a besoin, non seulement pour vivre, mais pour vivre en homme, c'est-à-dire en Chef de famille, de quelque chose de stable, de permanent, en quoi se condensent les économies de son activité et d'une réserve toujours disponible ou d'une sécurité matérielle qui le garantisse, lui et sa famille, contre les surprises de l'avenir.

A la lumière de ces deux principes, ne croyons-nous pas que s'ils avaient été appliqués, respectés et honorés, une fraction importante — la plus importante peut-être — des inadaptés que nous connaissons, n'eût jamais été en prison et n'eût jamais eu besoin de nos Centres d'Accueil ?

Si nous, Visiteurs de Prisons, essayons d'analyser les raisons qui ont amené en détention une grande partie des hommes, des femmes — et des mineurs hélas — ne trouvons-nous pas que, dans bien des cas, il y avait à la base de leurs délits, leur misère physiologique, leur misère morale, la misère des taudis et des promiscuités dangereuses, la misère de l'enfance malheureuse, et bien d'autres misères, nées souvent de notre péché collectif qui est d'admettre que notre régime économique puisse, en pleine possibilité d'abondance, tolérer encore que des êtres humains soient privés de ce qui donne à l'homme sa dignité et la joie de vivre honnêtement ?

Essayons d'étudier maintenant, parmi nos échecs, ceux qui peuvent dépendre de notre volonté ou de notre comportement.

Tout d'abord, sommes-nous aptes nous-mêmes ? Sommes-nous aptes physiquement ? Sommes-nous aptes intellectuellement et moralement ? Nos Directeurs, auxquels nous sommes bien dans l'obligation, nous Chefs d'Entreprise, en raison de nos devoirs d'état, de déléguer nos responsabilités, sont-ils aptes eux-mêmes ?

Sans aller tout de même à exiger de nous

soumettre, ainsi que tous ceux qui ont à traiter nos problèmes, à des tests psychotechniques savants, tests de physiognomonie et de caractérologie, posons-nous en langage clair, les questions très simples suivantes : — Avons-nous l'aspect gai ou triste ? — Sommes-nous des « dilatés » ou des « contractés » ? — et pour tout dire, avons-nous le contact agréable, accueillant, chaleureux, à l'intérieur de la Prison ou dans nos Centres d'Accueil ? Car si notre aspect et notre comportement extérieurs sont peu agréables, nous ne serons pas en bonne communication avec ceux qui sont déjà en défense, en méfiance devant nous, hommes libres, alors que, eux, sont incarcérés ou surveillés.

Je pense que ce point d'aspect physique et extérieur n'est pas secondaire mais beaucoup plus important qu'on ne le pense communément. Que d'échecs, malgré les bonnes intentions intérieures de chacun et sa valeur, si au départ, l'aspect revêché ou sans rayonnement est déjà décourageant, avant même qu'un échange de paroles ou d'idées ait eu lieu. Si nos Directeurs et leurs adjoints n'ont pas — et si nous-mêmes n'avons pas — la main spontanément tendue, l'ouverture fraternelle préparant déjà l'interlocuteur à l'amitié, que de réussites possibles manquées, et quelquefois — nous connaissons hélas bien des cas — que d'échecs certains — avant toute action de réadaptation. Pour beaucoup d'entre-nous et passant nous-mêmes à l'autocritique, que de progrès possibles à réaliser sur ce point !

Sur un autre plan, nos propres qualités, nos propres défauts, nos vues intellectuelles ou spirituelles trop absolues, trop exigeantes, peuvent aussi être générateurs d'échecs. Citons entre autres : — notre désir — si bien intentionné soit-il — de trop bien faire et d'aller trop vite, le mieux étant souvent l'ennemi du bien. Lyautey disait : « Ne pas tirer sur les feuilles pour faire pousser la plante plus vite ». — notre propension à voir chez nos inadaptés ce qu'il y a de mal, et non ce qu'il y a de bien pour le faire fructifier. — notre manque de réserve, parfois le risque de curiosité déplacée dans nos dialogues, lesquels si l'on n'y prend garde, pourraient être considérés par les détenus comme de nouveaux interrogatoires. — notre impatience manifestée quand notre hébergé a encore des faiblesses — notre orgueil, notre bonne conscience, notre désir

de convertir, parfois à tout prix, à la vertu, notre tendance à être des professeurs de morale et à laisser croire à nos hébergés et à tous que nous sommes des « gens bien », parce que nous nous occupons des Prisons et des Centres de Réadaptation.

Nos hommes sentent cela : la représentation de la vie normale vers laquelle notre devoir est de les diriger, peut leur inspirer peu de goût s'ils la voient à travers nous, à travers nos insuffisances, nos déficiences — déficiences dont nous pouvons avoir si peu conscience nous-mêmes — mais sur lesquelles ils ont tant de temps pour réfléchir, dans leur solitude. Si nous leur montrons le cadre trop rigide de la vertu pour laquelle ils n'avaient guère d'élan avant la détention, ils se détourneront plus facilement de cette représentation de la vie normale, qu'ils jugeront si peu alléchante, si peu accueillante, et si peu vivable.

Une autre cause grave d'échec en matière de réadaptation est la conception que bien des hommes se font, et parmi eux bien des hommes éminents, de l'exercice de la Charité.

Si être charitable, c'est donner sans mesure et sans réflexion, avec et même sans ostentation, ou répartir simplement des biens matériels sans contrepartie, sans le désir de faire progresser celui qui reçoit, sans qu'il y ait un effort de sa part — ne serait-ce même qu'une compréhension sincère du besoin d'effort, — si être charitable c'est faire l'aumône aveuglément, c'est à notre sens non seulement préparer les échecs de la réadaptation mais aussi renforcer et même hélas se rendre complice, parfois, de l'aggravation des insuffisances des hommes que nous voyons en prison ou que nous recevons dans nos Centres d'Accueil.

Etre charitable, nous croyons que c'est être dur quand il le faut, exigeant à bon escient, bon toujours. Etre charitable, c'est réadapter au beau sens du mot, au sens élevé de faire progresser en lui-même, celui qui est devant nous, de le faire monter dans sa dignité personnelle, d'essayer de lui faire aimer sa propre progression et de l'en rendre fier, de tenter de lui faire apprécier la vie de travail honnête dans la liberté, et de lui donner le désir d'un premier essai de vie normale, saine, gaie, premier résultat d'une première conquête sur lui-même, prélude à d'autres épanouissements et à d'autres possibles enrichissements.

Me permettez-vous d'affirmer en conscience, que nous avons tous, plus ou moins, par nos insuffisances, été responsables un jour ou l'autre, de certains échecs de réadaptation pour avoir méconnu et pratiqué une charité qui n'était peut-être la charité que de nom, mais plutôt l'aumône, qui donne bonne conscience, plutôt que la charité qui est humilité, éducation ferme et affectueuse de celui qui peut la recevoir par celui qui la donne.

Ce travail n'est pas simple... Sommes-nous aptes?

D'autre part, et au même titre, les différents organismes dont la mission est de dispenser la Charité... et de susciter la Vertu..., à quelque religion ou philosophie qu'ils appartiennent, ne sont-ils pas eux aussi — tout étant imparfait en ce monde — capables inconsciemment d'être causes d'échecs en réadaptation? Ce manque d'humilité et de discrétion, cette méconnaissance parfois de ce que devrait être la vraie Charité, au sens évangélique du mot, ne se reporte-t-il pas sur bien des Organismes ou des Centres d'Accueil animés cependant des intentions les plus pures et les plus élevées? La Charité, quand elle est diffusée à grand renfort de publicité et qu'elle réunit pour son exécution des capitaux très importants, des moyens coûteux, toute une organisation quasi industrielle ou commerciale, est-elle encore une réelle manifestation de la Charité? La Charité et la Vertu qui s'affichent par trop ostensibles et immodérément à chaque occasion, ne sont-elles pas autre chose que la Charité et la Vertu? Telle Organisation, telle Œuvre, devient pratiquement une simple répartitrice de biens matériels. Telle autre exige tant de postulats absolus qu'elle décourage tous les pécheurs que nous sommes. Telle autre se gérontocratise et s'isole de la jeunesse d'action. Telle autre est menacée d'assoupissement ou d'un conformisme paralysateur.

Comment se comporteront nos hommes inadaptés ou dégradés, déjà si peu sociables, en face de tels obstacles? Comment franchiront-ils de telles barrières, livrés à bien des Œuvres dites « Bonnes Œuvres », pleines de bonne volonté certes, mais souvent aveuglées par une Charité de seuls dons matériels et non par la Charité qui devrait être le don de soi, en toute humilité à l'autre, dans le contact d'homme à homme, seul cheminement fra-

ternel de son reclassement et de son épanouissement.

N'y a-t-il pas un danger qui nous menace de voir se « fonctionnariser » de plus en plus l'exercice pratique de la Charité? O Charité, que d'erreurs on peut commettre en ton nom!

Que d'autocritique, oh! sans amertume, et comme nous nous sentons petits, n'est-ce pas, après certains de nos échecs, devant l'immensité de l'Œuvre à accomplir: — soit que nous essayions — en accomplissement de ce que nous croyons être nos devoirs civiques — de promouvoir les moyens les plus modernes (orientation scolaire ou professionnelle, études de sélection rationnelle) et de lutter ainsi contre l'inadaptation des hommes à la vie, — soit que nous essayions de mieux penser nos problèmes, de nous rendre meilleurs nous-mêmes et plus valables dans notre action et dans la progression des Œuvres dont nous sommes responsables.

Que d'efforts avons-nous à faire! Quel immense champ de travail s'offre à nous! Le mesurons-nous suffisamment dans toutes ses exigences et dans toute sa grandeur?

Essayons maintenant de traiter quand même de nos réussites mais, si vous le voulez bien, appelons-les réussites apparentes, pour être modestes et vrais.

Tout d'abord, sommes-nous témoins authentiques de ces réussites? Pas toujours, car certains sujets qui ont apparemment réussi, souvent, disparaissent, fuyant — comme c'est si compréhensible et si humain — les mauvais souvenirs de la détention ou de la promiscuité des Centres d'Accueil, et ceux qu'ils y ont côtoyés pendant leur temps d'épreuve.

Ceux-là, on ne les revoit plus ou rarement. Parfois, une carte nous arrive, d'un pays lointain. Parfois aussi, hélas, ils nous reviennent en prison, après quelques années, et tout est à recommencer.

Et pour nos hommes, qu'est-ce que réussir? Sur le plan matériel: pour eux, c'est évidemment sortir de prison, retrouver du travail, revivre. Pour nous, c'est qu'ils ne reviennent plus en prison, et, si l'on s'en contentait, qu'ils ne fassent plus parler d'eux.

Ces deux critères sont-ils suffisants pour notre apaisement?

Je ne le crois pas et c'est là que, peut-être,

nous tous présents ici, dans cette Assemblée — et qui à un titre ou à un autre, avons pris une responsabilité et sommes attirés par les problèmes de la réadaptation — pourrions faire un examen de conscience sérieux et détaillé, en fonction du but final de notre mission en prison ou dans nos Centres.

Un tel sujet serait trop long à traiter. Osons seulement affirmer que, sur le plan spirituel, le contact avec certains de nos détenus nous a fait souvent mesurer nos propres imperfections et fait éveiller chez nous bien des inquiétudes.

Qu'aurions-nous fait nous-mêmes, à leur place, si comme eux, nous avions connu une jeunesse abandonnée et la misère sous toutes ses formes, leur misère? Aurions-nous fait mieux qu'eux ou aussi mal? N'aurions-nous pas été heureux de rencontrer des mains fraternelles, compréhensives de nos malheurs et de nos faiblesses, et des cœurs affectueux pour nous aider à revenir à la surface?

Oserons-nous dire, quand même, que dans certains contacts avec les détenus ou sortis de prison, leurs confidences sorties du plus profond de leur être, nous ont parfois bouleversés et que nous avons senti dans notre secret intérieur, que certains d'entre eux étaient sans conteste bien plus élevés que nous-mêmes sur le plan spirituel?

Notre patience, dans ces cas particuliers, notre douceur, notre voix affectueuse et compréhensive, ont-elles alors réussi à leur donner le sentiment qu'ils n'étaient pas au fond si différents de nous et des autres hommes, et avons-nous trouvé en nous les mots simples et nécessaires pour que ce sentiment leur donne l'espérance et la foi dans leur propre progression et leur réadaptation.

Pour ce qui est des réussites « apparemment consolidées » nous savons tous ici, qu'elles ne sont jamais obtenues par la seule répression, la morale imposée, la charité aveugle, ou unilatérale, rarement par le don matériel sans contrepartie, et quasi jamais par l'aumône. Au contraire, je crois que l'on ne répétera jamais assez, et nous connaissons tous plus ou moins de multiples expériences qui le confirment, que la pratique de telles méthodes périmées et nocives n'apporte au contraire que l'aggravation du mal et est un facteur de retard dans la réadaptation.

Comme beaucoup de spécialistes l'ont écrit ou dit, je crois, en résumé, que notre objectif doit être de nous efforcer de remplacer les insuffisances que nous rencontrons chez nos détenus ou sortis de prison par la création progressive d'un état d'équilibre, de stabilisation, en mettant en valeur les aptitudes, souvent méconnues, des intéressés eux-mêmes, qui existent chez eux comme chez tout être humain. N'oublions jamais qu'il y a toujours une petite lumière qui éclaire le secret intérieur de chacun, si bas soit-il apparemment tombé.

Cet équilibre, si difficile à réaliser, ne peut être obtenu dans la plupart des cas, ne relevant pas de la psychiatrie ou de la médecine, que par : — l'effort — le travail — la femme — le foyer constitué ou reconstitué — et la confiance en ceux qui les aiment, et qui leur ont fait confiance. Saurons-nous créer ce climat de confiance par nos contacts humains directs ? Je ne traiterai pas ici en détail ces problèmes qui l'ont été largement et magistralement par des voix beaucoup plus autorisées que la mienne.

A tout exposé, il faut une conclusion. Comme je le disais au début de cette communication, et c'est d'ailleurs ce qui en faisait l'objet, sommes-nous fondés à douter de l'efficacité et de l'utilité même de notre action ? En bref, cette action est-elle valable ? Si on devait la mesurer par des statistiques de réussites quelle amertume serait la nôtre ! Mais il y a quand même, pour nos hommes, la somme des réussites « partielles » même « apparentes » dont nous sommes les témoins, les améliorations de leur comportement quand nous pouvons les observer dans la vie libre, et les multiples « petits succès » connus ou inconnus ; Toutes ces améliorations incontestables, il nous est bien difficile à nous, humains, de les juger, aussi bien sur notre seul plan matériel que spirituel. Ne sont-elles pas cependant suffisantes pour nous entraîner avec une ardeur sans cesse renouvelée — malgré nos faibles forces, nos imperfections et nos continuelles déceptions — à lutter vaillamment contre le Mal, leur Mal, leur pauvre mal, mais aussi contre le Mal collectif et social qui les empêche souvent de vivre en hommes ?

Je ne voudrais pas — car ce serait injuste — terminer sur une note pessimiste. Il faut reconnaître tout le bien, le courage, l'élan, l'enthousiasme, l'opiniâtreté, qu'apportent souvent

ceux et celles qui participent avec cœur et intelligence à l'action si ingrate de la réadaptation des sortis de prison, à quelque échelon que ce soit, sans oublier l'action des Surveillants de prison parmi lesquels on rencontre des hommes souvent remarquables.

Les uns ou les autres d'entre nous, nous avons bien à notre actif des réussites partielles ou consolidées et leur énumération remplirait assurément plusieurs séances de travail. Qu'on me permette de citer un seul cas vécu.

C'était un soir de Noël, au Centre Martine Bernard de Lille, où son Eminence le cardinal Liénart nous a fait l'honneur, pendant plusieurs années, de participer lui-même à notre veillée, au milieu de nos hébergés. Il faisait froid, dans la nuit. Un homme — nous sûmes par la suite que c'était un de nos anciens malheureux — errait mystérieusement autour de notre Centre. Il abordait les hommes qui se présentaient au Centre. Il réussit à en grouper quelques-uns. Il leur tint à peu près ce langage. « ... Venez chez moi, ce soir. Je voudrais vous inviter... C'est mon premier Noël d'homme libre, car j'ai été en prison plusieurs fois. J'ai été comme vous... longtemps... moi aussi, j'ai été hébergé dans votre Centre... Comme vous, j'ai traîné mes pas sur ce même trottoir, car j'avais faim, j'avais froid et j'avais perdu toute espérance. Je n'avais plus rien, ni argent... ni courage... On m'a trouvé du travail. J'ai eu la vie dure... longtemps. J'ai beaucoup travaillé. J'ai fait quelques économies. J'ai installé un petit commerce. Et puis... je me suis marié. O bien sûr, nous ne sommes pas riches. Mais ce soir de Noël... c'est ma femme qui vous attend... la table est mise et je serais heureux que ce premier Noël soit avec vous. Vous verrez... venez... et puis ayez du courage, tout est possible et peut-être que, vous aussi, ferez comme moi et irez chercher un soir, d'autres camarades... un soir de Noël. Ayez confiance. Nous sommes tous capables — si nous le voulons — d'avoir un jour la paix au cœur... et la joie. »

Et ce fut, en notre ville, un des plus modestes, un des plus grands Noël de ce soir-là. Cet homme simple, dégradé jadis, avait compris. Son propre exemple nous rappelait dans quel esprit doit s'exercer la Charité au service d'une véritable Réadaptation.

Nous croyons qu'il est sauvé...

QUELQUES ASPECTS DU RECLASSEMENT DES DÉTENUS LIBÉRÉS EN SUISSE

par **M. WIDLER**

Chef du Service de Patronage de Genève

Le Code Pénal Suisse est entré en vigueur en 1942, à un moment où chacun des 22 cantons avait sa manière propre de porter secours aux détenus libérés. Autant de cantons, autant de méthodes différentes nées des usages, de la mentalité, du « génie » bien variés de nos compatriotes, qu'ils soient géographiquement voisins de la France, de l'Italie, ou des Pays du Nord.

Etat Fédératif, la Suisse laisse à ses cantons la liberté d'appliquer ce Code pénal.

* * *

(...) Je vous épargnerai l'histoire de la Société genevoise de Patronage des détenus libérés qui, selon les rapports, a vu le jour en 1886, pour arriver à l'organisation actuelle et vous présenter l'équipe que j'ai eu l'honneur et la joie de former dès ses débuts, soit en dix ans.

Elle compte deux Assistantes sociales, un collaborateur administratif et financier, une secrétaire-dactylo et moi-même. Notre mission est d'apporter aide et appui aux détenus et détenus libérés seulement, contrairement à l'organisation valaisanne. Nous avons le privilège de travailler sur un territoire restreint : une ville de 170.000 habitants et des alentours à environ 10 km. à la ronde. Ce qui rend sa position dangereuse, c'est le fait d'être à la fois ville frontrière et cosmopolite : véritable miroir aux alouettes pour toute une population étrangère et confédérée, qui fuit les campagnes et ne s'adapte pas. D'où une statistique éloquente, que je vous

cite : 736 détenus libérés ont passé par nos services en 1956.

Le Service du Patronage dépend administrativement et financièrement du Département de Justice et Police, et juridiquement de l'Autorité de surveillance du patronage. Il est appuyé dans son action par la Société genevoise de patronage, organisme privé, qui groupe, en premier lieu, les « conseillers », personnes bénévoles, ménages désireux d'aider un couple en difficulté, étudiants solides tendant la main à un de leurs frères qui a trébuché. Ils sont recrutés dans tous les milieux et prennent moralement en charge un détenu libéré.

La Société genevoise de patronage a, en outre, la tâche de faire connaître les problèmes du reclassement des libérés et d'éveiller l'intérêt de la population genevoise à ce sujet. Pour ce faire, elle organise cours et conférences, échanges de vues entre médecins et juristes, au plus grand profit des praticiens du reclassement.

Ainsi secondé, comment s'organise le Service du Patronage ? Quelles sont les limites de son action ?

Le travail commence en prison préventive dont le service social dépend du Patronage. Le détenu qui le désire prend contact avec l'une des deux assistantes qui se rend à la prison trois après-midi par semaine : examen de la situation, démarches d'urgence, prise en charge des problèmes familiaux, interventions auprès de divers services sociaux, éventuellement placement des enfants, recherches de travail pour l'épouse, etc... Cette première prise de

contact est capitale et détermine souvent la suite des opérations de sauvetage.

Le jugement intervient et c'est la liberté pour le sursitaire, soumis souvent à une mesure de patronage, ou le pénitencier pour l'auteur de délits d'une certaine importance et le récidiviste.

Genève ne possède pas de pénitencier, mais est locataire de celui du canton voisin, soit le canton de Vaud. Cet établissement se trouve à une centaine de kilomètres de notre ville.

Perdrons-nous de vue le détenu jusqu'à sa sortie ? Non pas, car le pénitencier de Bochuz a, depuis quelques années, un service social bien organisé, dont les deux agents sociaux ont également la formation et la fonction d'éducateurs. Nous collaborons très aisément avec eux. Sans transmettre notre dossier confidentiel, établi pendant la détention préventive, nous donnons les grandes lignes de nos interventions, maintenons nos bonnes relations avec la famille du détenu. De plus, je me rends personnellement chaque mois au pénitencier pour visiter les condamnés genevois. Relevons en passant, et il vaut la peine de le souligner, que c'est le premier pénitencier en Suisse qui est doté d'un organisme social semblable. Ceci est tout à l'honneur du Directeur de cette maison centrale et des Autorités de ce canton.

Une mise sous tutelle du détenu, mesure qui se poursuivra pendant le délai d'épreuve pour tout condamné à une peine préventive de liberté d'une durée supérieure à un an, est prononcée. J'assume personnellement la fonction de tuteur, conjointement à celle de responsable du patronage. Est-ce souhaitable ? Ce sont les détenus eux-mêmes qui ont sollicité cette jonction, plusieurs d'entre eux redoutant l'ingérence d'une personne de plus dans leurs « affaires », souvent douloureuses à expliquer. Pour notre part, si cette double fonction est plus lourde de responsabilité morale, elle est allégée matériellement par la collaboration de notre adjoint administratif et financier. Nous sommes en période d'expérience nouvelle à ce sujet et ne

pouvons encore en déduire des conclusions définitives.

Et le moment de la libération arrive. La question se pose alors du choix du lieu de séjour, si important dans notre petite République, qui essaie de se défendre contre un envahissement redoutable.

A l'exception des Genevois, l'expulsion du territoire cantonal est prononcée si deux condamnations privatives de liberté ont été infligées par les tribunaux genevois et si le libéré est privé des droits civiques. Cette mesure, que l'on peut donc prévoir, nous met dans l'obligation morale d'aider à l'établissement de la famille, soit dans le canton d'origine, qui lui doit assistance, même si il a été souvent et sévèrement condamné.

L'exercice du patronage est alors transmis au service ou comité de Patronage du canton de séjour par notre Autorité de surveillance du patronage, instance de contrôle dont notre service dépend.

Si le libéré revient à Genève, il y est attendu et aidé matériellement jusqu'au moment où il recevra son premier salaire. Des arrangements sont pris avec les inévitables créanciers qui ont attendu la libération pour faire valoir leurs droits ; le « patronage » s'organise, exercé, non par correspondance, mais par des entretiens réguliers ; le « conseiller » accepté par l'intéressé entre en fonction, pour autant que nous ayons quelqu'un de disponible. Son action est généralement très heureuse, pas toujours cependant.

Je ne vous apporterai rien de neuf en vous parlant des difficultés de trouver un logement, un emploi, un milieu favorable. Ces trois problèmes sont hélas, communs à tous, avec plus ou moins d'acuité.

Je vous dirai simplement notre expérience d'un essai très modeste de loger des familles de libérés. Etant intervenus à plusieurs reprises auprès de propriétaires et de régies d'immeubles, nous avons constaté que notre crédit était plus solide que celui de nos « clients » et avons proposé de prendre des baux à notre nom, en tant que Service du patronage, nous réservant

de sous-louer ces appartements — sans bénéfice — à des familles de détenus libérés. L'expérience nous a réussi et nous a permis de dépasser le problème du logement, en participant plus profondément à la vie de toute une famille et à ses progrès. Le paiement d'un loyer implique l'équilibre du budget. C'est un baromètre sûr qui permet d'intervenir dans une rééducation lente mais certaine, de la gestion du ménage.

L'aménagement de l'appartement, son maintien en bon état, les problèmes de voisinage, sont autant d'occasions de participer à la réadaptation d'une famille. La raison première de notre intervention — le délit — s'estompe derrière le caractère purement social de notre action.

La recherche de travail a été, pendant plusieurs années, l'objet primordial de nos recherches et de nos démarches. Nous pouvons dire qu'aujourd'hui, de nombreux industriels, chefs d'entreprises, petits patrons acceptent de jouer le jeu d'engager d'anciens délinquants, à la suite d'une première expérience favorable. Une émulation s'est créée et, lors de la projection d'un film sur le reclassement des libérés, à laquelle nous avions convié quelques chefs de personnel, nous avons apprécié l'étonnement des uns et des autres de se trouver réunis. Il s'agissait de « Rayés des vivants » que j'avais vu au Congrès de Rennes en 1952.

Nous vivons en Suisse une période de haute conjoncture. La main-d'œuvre est très demandée. Nous ne savons pas ce que demain nous réserve, mais n'est-ce pas justement le moment de faire la preuve qu'un ancien délinquant peut fort bien remplir un emploi de confiance ?

Le manque de formation professionnelle est un handicap sérieux du reclassement. La situation de manœuvre demeurera toujours une cause d'amertume et de révolte, malgré le standing de vie dont nous bénéficions. Les syndicats professionnels ont organisé pour tous les travailleurs qui le désirent, la possibilité d'effectuer un apprentissage accéléré dans des branches particulières, le bâtiment par exemple.

Cette formule a l'avantage d'assurer à l'homme un salaire de manœuvre pendant la durée de sa formation. Nous avons encouragé des jeunes gens à faire l'effort nécessaire pour acquérir un métier et les quelques succès remportés par les plus persévérants ont prouvé l'utilité de cette innovation.

Avec ces aspects du reclassement des libérés, nous abordons tous ceux dont la remise en circuit normal ne dépend ni de leur seule volonté de bien faire, ni des manquements de nos services sociaux.

Les délinquants atteints de « troubles du comportement », mais sains d'esprit et donc réadaptables, sont l'objet de notre souci actuel. (Ma classification est peut-être simpliste, mais l'expérience n'amène-t-elle pas un certain dépouillement ?). Des traitements psychothérapeutiques sont nécessaires. Ils ne peuvent s'effectuer que dans de bonnes conditions matérielles et un cadre approprié. Comment les offrir à nos patronnés ?

Cette question a préoccupé une personne de notre ville, une femme de foi et d'action qui, en deux ans, a réuni les fonds indispensables, constitué un comité, convaincu les Autorités de mettre à ma disposition une maison et créé l'Association du Foyer de Réadaptation des Détenus libérés. Cette fondation, d'inspiration protestante, ne s'est pas effectuée autour d'un tapis vert, mais dans le silence, au cours d'une retraite en 1952 où se sont retrouvés l'équipe du Patronage et ceux qui croyaient à la réalisation de ce projet audacieux.

En 1953, une villa, confortable sans plus, habitée par un couple avec une fillette de quatre ans (lui est psychologue de profession) accueillit à ce foyer un, puis deux, puis jusqu'à cinq « fils » à rééduquer. Chacun travaillait au dehors et avait choisi librement de vivre au Foyer, ou plutôt en famille, la raison sociale de la maison ne figurant nulle part. L'un est aujourd'hui marin, un autre a entrepris et terminé un apprentissage d'employé de banque, un troisième, marié depuis peu, chemine bien.

Le premier couple directeur a essaimé et un autre a pris la relève afin que l'œuvre continue.

Ce Foyer n'est-il pas un exemple étonnant de reclassement ?

* * *

(...) Permettez-moi, en conclusion, de rappeler les points communs qui orientent notre travail, quelles que soient les techniques adoptées :

1° Le respect de la personne, de ses opinions, de ses désirs, par exemple en ce qui concerne le choix d'un emploi ;

2° La reconnaissance des éléments positifs de chaque individu, sur lesquels un travail constructif s'élaborera ;

3° La garantie que le secret professionnel lie tous ceux qui participent à l'exercice du patronage et que le CPS exige « la discrétion, afin de ne pas compromettre l'avenir de ceux qui leur sont confiés. »

Ainsi, la Suisse, une et multiple une fois de plus, a eu le privilège de concilier, dans le domaine du reclassement des délinquants, l'obligation et la liberté.

Un individu, si bas qu'il soit tombé, conserve encore cinq pour cent, au moins des qualités sur lesquelles on peut baser sa rédemption.

BADEN-POWELL.



Le démon de mon cœur s'appelle « A quoi bon ? »

Georges BERNANOS.



La plus grande maladie de l'âme, c'est le froid.

Georges CLEMENCEAU.

TÉMOINS DE LA JOIE

Nous avons parlé de l'humour. Il nous a menés à évoquer le mystère de la souffrance et du mal, tant il exige de détente et de confiance.

Mais, que nous croyions ou non au sourire pétillant du Seigneur, nous devons croire à Sa bonté, à Sa puissance, à Sa victoire. Et nous devons en être les témoins dans le monde de détresse où nous évoluons.

Sur ce point précis, plus qu'ailleurs, il faut que nous soyons des témoins. Témoins de l'Espérance, témoins de la Vie, témoins de la Joie.

* * *

Pauvres témoins : tout autant que les autres, un peu plus même que les autres, je l'espère, nous ressentons la souffrance qui déferle autour de nous et taraude, écrase, tue à l'occasion les corps et peut-être les âmes. Et l'espérance se fait souvent bien lointaine. A la fine pointe de notre esprit, nous croyons, nous savons. Mais au-dessous, dans notre intelligence, notre sensibilité, quelle débâcle ! Et nous allons de l'avant par un acte de Foi toute nue, obscure, douloureuse, brisante.

Nous savons que tout est bien. Mais nous ne voyons pas comment tout est bien. Et, pourquoi ne pas le dire, plus d'une fois, nous oublions que Dieu est là et qu'Il est vainqueur, tant nous sommes, nous aussi, submergés de tristesse devant d'innombrables détresses. Il nous est alors bon de penser que le Christ lui-même, par deux fois au moins, a pleuré.

* * *

Témoins joyeux pourtant. Car par Sa grâce, notre regard pénètre parfois au-delà des apparences et découvre avec émerveillement des harmonies inattendues.

Heureusement, car à moins d'être de qualité exceptionnelle, il n'est pas possible

d'apporter constamment aux autres certitude et paix confiante, si l'on n'en a pas un peu soi-même... bien qu'il nous arrive de rayonner quelque chose qui nous semblait absent de nous-mêmes — et qui passe à travers nous, de Dieu à nos frères, si nous ne sommes pas trop opaques.

* * *

Quelle étrange expérience, au milieu des tristesses et des angoisses, d'aller de joie en joie, d'étonnement en étonnement, de claire découverte en claire découverte ! Et de savoir, d'une certitude merveilleuse, que c'est là qu'est la vérité.

Plus notre témoignage devra être puissant et urgent, plus le Seigneur nous ouvrira des échappées sur les splendeurs de la Réalité, au-delà des noires apparences.

Or aujourd'hui, partout, livres et chansons distillent la désespérance et affirment l'absence ou l'impuissance de Dieu.

Et, dans nos prisons, la misère physique et la misère morale semblent de telles confirmations à ces blasphèmes !

Ne nous étonnons donc pas que nous soyent découvertes plus de merveilles, peut-être, qu'à la majorité des humains. Dieu nous rend ainsi possible notre mission de témoins joyeux auprès de ceux qui en ont le plus besoin.

* * *

Nous ne pouvons espérer grand-chose des discussions et démonstrations. Notre certitude est authentique et valable, mais elle est constituée d'éléments si tenus qu'il nous est impossible de la communiquer par des mots.

Tout au départ de notre vie de chrétien un peu conscient, elle était le fruit d'un a priori. Depuis lors, tout au long des dures années de contact avec la vie, où nous avons découvert un Dieu étonnam-

ment agissant, elle est devenue un fruit évident de l'expérience.

Fruit évident : je sais le poids de ces mots. Par la grâce de Dieu, ils sont vrais pour beaucoup d'entre nous. Mais quelle grâce que cette constante découverte des harmonies et merveilles cachées là où tant de nos frères ne voient rien d'autre que de déchirantes horreurs !

Alors tout ce que nous pouvons faire, c'est affirmer cette évidence étonnante. Tout doucement, tout humblement, mais sans crainte, puisqu'elle est vraie. Si nous l'affirmons assez fortement et assez doucement, elle posera des points d'interrogation sauveurs dans l'esprit des désespérés, sans les blesser pourtant, ni ajouter à leur désemparement une raison de révolte et de colère ou de mépris contre nous. Car notre espérance est comme un fer rouge. Avec quelle délicatesse, il nous faut la présenter à nos frères !

* * *

Notre amour fraternel, vécu plus loin que la limite du raisonnable, jusqu'à la limite du possible, apportera d'ailleurs la première justification à cette espérance. Il ouvrira une fissure dans la muraille de repliement, adoucira les dégoûts, en faisant naître une lumière.

Quelle masse d'amour il faudra pour faire contrepoids au fardeau de déceptions !

Quelle densité de certitude aussi, pour surpasser la densité de désespérance !

Il ne semble pas possible d'être le témoin de la Victoire de Dieu, sans avoir tout d'abord engagé sa vie pour participer à la bagarre aux côtés du Seigneur.

* * *

Est-il pourtant possible d'expliquer quelques éléments qui nous permettent d'étayer notre position face à notre intelligence qui, à bon droit, est exigeante ?

Peut-il y avoir valablement coexistence en nous de la conscience de l'apparent gâchis universel et de la certitude de la victoire de Dieu ?

Dieu est-il vainqueur, ou le mal ?

Qu'est-ce qui nous permet d'affirmer, sans être ridicules, que c'est Dieu ?

Je vais essayer de vous dire ce qu'il en est pour moi.

Si au bout de mon effort, vous n'avez rien perçu, c'est que j'aurai été trop inférieur à mon objectif. Mais cela ne retirera rien de la vérité absolue des choses : plutôt à Dieu, cependant, que je ne fasse pas naître des espoirs que mes mots ne réaliseraient ensuite pas. Je vois partir ce pauvre message avec beaucoup d'angoisse.

* * *

Il n'est pas mauvais de rappeler rapidement ce que nous savons tous :

— Que Dieu n'a pas voulu la souffrance, qu'elle est la déchirante conséquence du péché et du désordre que celui-ci a introduits dans le monde en rompant l'harmonie de la création ;

— Que, de cette souffrance et de ce mal, Il a fait, et le paiement de la faute, et le moyen du renouvellement ;

— Que, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, c'est elle qu'Il a choisie comme moyen de Rédemption, lorsque Jésus est venu parmi nous, vrai Dieu et vrai homme.

Nous savons cela. Et encore autre chose, qui fait notre foi moins dépouillée, moins nue et moins dure, lorsque se soulève pour nous un coin du voile derrière lequel se protègent les âmes.

Les prêtres, mais bien des laïcs aussi, savent combien féconde parfois, toujours même, peut-on dire, est la souffrance. Combien elle affine, purifie, virilise, secoue, réveille, adoucit ou humanise. Sur le plan simplement humain, les poètes l'ont superbement chanté, avec, eux aussi, des sanglots mêlés au chant. Mais cet aspect plus évident n'est rien à côté de la réalité spirituelle qu'il nous est donné d'entrevoir parfois.

* * *

Le problème existe, aussi douloureux. Le mystère subsiste, avec tout ce qu'il a

de brisant. Mais ce qu'il nous est donné parfois de pressentir est si inattendu, si réconfortant, que l'attente du jour où tout sera clair, ne nous est pas impossible.

Et malgré l'avalanche qui s'abat sur les innocents, malgré les enfants anéantis dans les cataclysmes, malgré le drame déroutant des raisons charivées en si grand nombre, dans les asiles psychiatriques, ou ailleurs, malgré les cruautés, malgré les perversions, malgré toutes les misères matérielles ou morales, individuelles ou collectives... malgré tout cela, nous savons que tout est Bien.

Etonnante certitude au milieu du mystère ! Lumière qui va s'affirmant d'année en année : le Seigneur est vraiment présent à tout cela, conscient de tout cela. Et, puisque notre pauvre liberté humaine a produit ce gâchis, Il l'utilise, Lui, pour la réalisation de Ses plans Divins, plus efficaces que toutes les destructions.

* * *

Les souffrances individuelles, parce que plus explicables, peut-être, par des réalités tangibles, ou parce que moins impressionnantes, nous choquent moins que les grands déferlements dans lesquels sont broyés pêle-mêle de trop nombreux humains de tout âge et de toute condition.

Ces derniers m'ont longtemps laissé douloureusement perplexe. Ils sont en apparence, si négatifs, si uniquement destructeurs, que je ne voyais pas comment Dieu et Sa bonté et Sa providence, s'y inséreraient : car il n'y apparaissait aucune contre-partie de gain ou de bien.

Or, pour avoir été moi-même pris dans l'une de ces vagues destructrices, et avoir été l'un des éléments d'un tel bloc compact de souffrance et de mort, j'ai fait une découverte, qui, pour moi, a été une révélation.

* * *

L'événement vécu de l'intérieur était extrêmement différent de ce qu'il apparaissait de l'extérieur.

De l'extérieur : une masse homogène de mort, d'impuissance, de désespoir, où chacun ajoute à la souffrance globale, dans une inutilité absolue. De l'intérieur, c'est tellement différent ! Sous le feu, dans le sang, dans la neige, est apparu, non pas un bloc d'êtres passifs et désespérés, mais des humains réagissant plus ou moins généreusement, mais personnellement ; des êtres humains individuels, mis en face d'une souffrance qui les amenait à se surpasser ou à blasphémer. Et, en fait, aucun ne blasphémait, si certains se comportaient assez pauvrement.

Le bloc inacceptable, lorsqu'il est vu de l'extérieur, devenait, vu de l'intérieur, tout différent, parce qu'on y voyait agir et s'affirmer des libertés, des générosités, des efforts, et, à l'occasion, des oblations pleines de foi. Chaque être y restait lui-même et faisait face pour lui-même à son destin. Et parce que l'événement était l'occasion d'affirmation de destins personnels bien indépendants, il ne pouvait être considéré en bloc.

Il devenait, malgré son horreur qui subsistait, presque compréhensible. En tous cas, si le mystère persistait, plus tenaillant que jamais, apparaissait une possibilité d'acceptation et d'attente.

* * *

En fait, nulle part ailleurs toute une série d'êtres ne s'étaient autant révélés comme capables de vie héroïque. De sorte que tout était loin d'être négatif dans ces circonstances. Vus de l'intérieur ils apparaissaient en même temps, et monstrueux, et pleins d'immenses possibilités.

Tant de pauvres frères y sont morts, plus ou moins déçiquetés, mornes ou acceptants, voire offrants... Tant de faits y affirmaient une qualité humaine et spirituelle supérieure ou inférieure...

Il en est ainsi pour tous les éléments destructeurs, pour les inondations, les incendies, les persécutions...

Restent toujours les enfants, les bébés

morts, les innocents aux yeux horrifiés devant le cataclysme qui fond sur eux ? Mais nous savons que là aussi est la Joie, car ils sont accueillis par le Père, après le bouleversant passage.

* * *

Elle était témoin de la Joie, cette jeune Lithuanienne de 20 ans, paralysée depuis sa naissance, qui arrivait dans un camp de passage après plus d'un millier de kilomètres, franchis au milieu des pauvres trésors de la famille, sur une voiture à

cheval, parfois par des températures de —30 degrés ; car elle disait : « je ne suis jamais triste. C'est merveilleux comme Dieu est bon. » Et c'en était bouleversant.

Elle voyait. Elle savait. Elle avait payé assez cher pour cela.

Puissions-nous, aussi, voir et savoir, quelque soit le prix à payer.

Pour nous bien sûr, car c'est une grâce immense. Mais aussi pour nos frères qui guettent notre témoignage pour croire enfin à la Vie, à l'Espérance, à l'Amour, malgré tous leurs désespoirs.

Abbé DUBEN.

Dans le prochain numéro de « Prisons et Prisonniers » (3^e trimestre 1957) nos abonnés trouveront d'autres textes, choisis parmi les conférences prononcées lors de notre Congrès des Prisons, notamment :

L'action d'un Comité Post-Pénal, par M. le Président Mathieu, Vice-Président du Tribunal Civil de Rouen.

Une page d'histoire : les dernières années du bagne, par le Colonel Péan, Commandeur territorial de l'Armée du Salut en France.

Les vraies dimensions du reclassement, par M. Robert Prigent, Ancien Ministre, Directeur général de l'U.N.I.O.P.S.S.

La législation sociale et les problèmes du reclassement, par M. Rain, Directeur général de la Population et de l'Entraide au Ministère de la Santé publique et de la Population.

Les problèmes de reclassement en Hollande, par M. Ernest Lamers, Directeur général de l'Administration pénitentiaire néerlandaise.

Aperçus sur les problèmes de reclassement en Belgique, par M. Paul Marchand, etc.

NOS CHRONIQUES

SERVICE SOCIAL DES PRISONS

L'intérêt attaché par l'Administration Pénitentiaire au reclassement des libérés se manifeste par la mise en place d'un dispositif social toujours plus important.

Le groupe des Assistantes sociales diplômées qui travaillent dans les prisons, se complète par la présence, auprès des Comités d'Assistance aux libérés les plus importants, d'Assistants sociaux, également rattachés à l'Administration Pénitentiaire et qui participent activement à l'exercice du rôle de coordination départi à ces comités.

L'Assistance aux Libérés est un secteur d'action qui fut toujours et qui devra rester cher aux initiatives privées et charitables. La diversité des personnes ou œuvres qui travaillent dans ce secteur ne doit cependant pas, sous peine d'inefficacité, être une dispersion.

Il appartient aux Comités Post-pénaux, et

par conséquent aux Magistrats qui les président et à leur Assistante sociale, d'harmoniser, de coordonner toutes les activités qui s'exercent dans ce domaine, s'unir pour être plus efficace, se distinguer pour que chacun reste sur son plan.

Voici quelques adresses qui, pour Paris, peuvent être utiles pour tout ce qui concerne le reclassement :

Comité d'Assistance aux Libérés :

Mlle Léone de CHATILLON (Palais de Justice, bd du Palais. Tél. DANTON 20-80. Tous les jours, de 14 h. à 17 h.).

Mme Emilienne JOLY : même adresse. Tous les jours, de 9 h. à 12 h.

Reclassement des caractériels :

(3, rue d'Aligre, Paris (12^e). Inspection du Travail. DIDEROT 89-30. Tous les jours, de 9 h. 30 à 11 h.)

Nous avons lu pour vous...

« Des Terre-Neuve pour la Justice ».

Jacques MIPE
Editions Ouvrières.

A ce même éditeur nous devons déjà : *La Peur du Gendarme*, de Bernard Coutaz. Voici, sous forme également romancée, une étude peut-être plus complexe, moins directement accessible pour les non-initiés, et, cette fois, sur l'enfance délinquante.

Le problème n'est pas simple, infiniment moins encore que celui du reclassement des adultes.

Un tel livre, qui est un document social, ne saurait cependant apporter des solutions toute faites, mais au moins invite-t-il à envisager au-delà des apparences, plus conforme aux réalités intérieures, un autre ordre que « cet ordre social, bien pensée par les « bien pensants ». Celui qu'ils ont instauré pour y nager sans tempête, leur petite brassée reposante, hors de tous les courants »...

« Prisons du Ciel ».

Suzanne CITA-MALARD
(Plon).

L'histoire de ces prisonnières dont les prières et les sacrifices aident si puissamment — quoique mystérieusement — nos prisonniers dans leurs prisons de la terre.

Un émouvant voyage au pays de la contemplation.

C. L.

LA PRESSE INTERNATIONALE

Parmi les brochures ou revues spécialisées dans les questions pénitentiaires, nous avons reçu :

Guillermo SANCHEZ-MARTINEZ
La Havane

La Prision como realidad problematica.

CONGRÈS A VENIR

30 sept.-7 oct. 1957 : Association internationale de Droit pénal. 7^e congrès international, Athènes (Grèce).

Septembre 1957 : Association internationale des Sciences juridiques. Congrès et colloques, Chicago (U.S.A.).

Septembre 1957 : Secrétariat int. de l'Enseignement universitaire des Sciences pédagogiques, 2^e congrès, Florence (Italie).

LE "CAS" DE PRISONS ET PRISONNIERS

CAS N° 6

Après une détention de plusieurs années ce garçon vient d'être libéré. Tous ceux qui le connaissent lui font confiance. Il s'est mis courageusement au travail, mais le manque d'argent est un gros handicap... et un réel danger. Il faudrait, pour le premier mois, assurer la chambre meublée (il est dans une ville dont le centre d'accueil vient d'être provisoirement fermé) et compléter le vestiaire. Les premières pâtes n'y suffiront pas.

Cette aide que nous attendons de nos lecteurs, tout permet de penser qu'elle sera la dernière dont ce libéré aura besoin.

Pour répondre au désir de nos abonnés, notre pagination sera désormais suivie de trimestre en trimestre. Cette mesure a pris effet avec le numéro du premier trimestre 1957.

En raison du compte rendu du **Congrès des Prisons** nous nous excusons de devoir suspendre quelques-unes de nos rubriques habituelles, notamment celle, si appréciée, de Suzanne Le Bègue : « Prisons d'hier et d'aujourd'hui ». Nous les retrouverons en fin d'année.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons que, quelle que soit la date d'abonnement ou de réabonnement à « Prisons et Prisonniers » tous nos abonnements partent du numéro du mois de janvier de l'année en cours, et donnent droit aux quatre numéros annuels.

A partir de maintenant, le prix de l'abonnement est porté à 300 francs pour la France et 400 francs pour l'Etranger. Abonnement de soutien, 500 francs.

Tous nos abonnés actuels recevront, bien entendu, « Prisons et Prisonniers » jusqu'en janvier 1958, sans aucune augmentation de prix.

PRISONS et PRISONNIERS

RÉDACTION, ADMINISTRATION :

120, rue du Cherche-Midi, PARIS (6^e)

Tél. : LITré 41-71

C.C.P. : PRISONS et PRISONNIERS, PARIS 6076-52

Directeur-gérant : Mgr Jean RODHAIN
Rédactrice en Chef : Céline LHOTTE